



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 5 septembre 2023 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01 Communication de la présidente au public
- 10.02 Présentation thématique sur la *Sécurisation aux abords des écoles et apaisement de la circulation travaux 2023*
- 10.03 Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.04 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 27 juin 2023 à 19 h
- 10.05 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 juillet 2023 à 9 h
- 10.06 Communications des conseillers au public
- 10.07 Première période de questions du public

15 – Déclaration / Proclamation

- 15.01 Résolution visant à souhaiter une bonne rentrée aux élèves de l'arrondissement de Verdun
- 15.02 Résolution visant à souligner le 100^e anniversaire du *Club de tennis Woodland*

20 – Affaires contractuelles

- 20.01 Accorder un contrat à *Mécanique Northerm inc.* ayant pour objet le remplacement des séparateurs d'huile et de solides aux Ateliers Municipaux / Dépense totale de 138 097,16 \$ taxes incluses (contrat : 120 084,49 \$; contingences : 18 012,67 \$) / Appel d'offres public S23-020 - trois (3) soumissionnaires. (1233678003)
- 20.02 Accorder un soutien financier totalisant 259 486 \$, incluant les taxes si applicables, aux organismes identifiés dans le dossier décisionnel pour la réalisation de 13 projets, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de *l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité* (Ville-MTESS 2018-2024) et approuver les projets de convention à cette fin. (1232586002)

- 20.03** Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la *Concertation en développement social de Verdun* (CDSV) pour l'année 2023, conformément au cadre de référence de *l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local* / Approuver le projet de convention à cet effet. (1232586003)
- 20.04** Autoriser une dépense additionnelle de 8 455,06 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction de dos d'âne, dans le cadre du contrat accordé à l'entreprise *Eurovia Québec construction inc.* majorant ainsi le montant total du contrat de 181 878,95 \$ à 190 334,01 \$, toutes taxes et contingences incluses. (1239128005)

30 – Administration et finances

- 30.01** Dépôt de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des factures non associées à un bon de commande, ainsi que la liste des transactions de la carte d'achat pour les périodes de juin et juillet 2023. (1238287004)
- 30.02** Dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour les périodes de juin et juillet 2023. (1238287005)
- 30.03** Dépôt des rapports budgétaires pour les périodes de juin et juillet 2023. (1238287006)
- 30.04** Accorder une contribution financière de 500 \$, non taxable, à l'organisme *Cultiver Montréal*, dans le cadre de leur activité « *Tournée des agricultures montréalaises 2023* ». (1234637011)
- 30.05** Accorder une contribution financière de 500 \$, non taxable, à l'organisme *Atelier des Beaux-arts du rivage*, dans le cadre du 25^e anniversaire de cet organisme. (1234637013)
- 30.06** Accorder une contribution financière de 10 000 \$, non taxable, à l'organisme *Jeux écossais de Montréal*, et ce, dans le cadre des *Jeux écossais de Montréal Highland Games 2023*. (1234637012)
- 30.07** Dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2023 ainsi que de l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2023, comparativement à la même période l'an dernier, soit au 30 juin 2022. (1238286003)
- 30.08** Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 2^e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et confirmer son engagement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits. (1239950004)
- 30.09** Autoriser M. Jean Cardin, chef de la Division des études techniques, à signer au nom de l'arrondissement de Verdun tous les documents relatifs aux projets présentés dans le cadre du *Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques* du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et pour tous autres programmes de financement provenant du même ministère, pour l'année 2023. (1239950003)
- 30.10** Autoriser l'utilisation de l'affectation de surplus de gestion pour un montant de 200 000 \$, taxes net de ristourne pour financer des dépenses en lien avec le 150^{ème} anniversaire de Verdun. (1238286004)

- 30.11** Autoriser la signature de l'entente de subvention obtenue dans le cadre du *Fonds pour le transport actif*, en lien avec la planification d'une mobilité active dans le cadre d'un plan de mobilité durable, et autoriser Madame Stéphanie Zhao Liu, secrétaire d'arrondissement, à signer tout engagement s'y afférant. (1232959003)

40 – Réglementation

- 40.01** Adoption, sans changement, du *Règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels* (1700-129). (1235291002)
- 40.02** Adoption, sans changement, du *Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer, à l'article 36.5 les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et d'ajouter la définition de « résidence principale », « résidence de tourisme collaborative » et « résidence de tourisme commerciale » à l'annexe A* (1700-132). (1235999001)
- 40.03** Édicter les ordonnances relatives aux événements publics. (1234637010)

51 – Nomination / Désignation

- 51.00** Désigner un (e) maire (mairesse) suppléant(e) pour la période du 6 septembre 2023 au 29 février 2024 et abroger la résolution CA22 210310. (1232098007)

60 – Information

- 60.01** Dépôt, pour information, de la liste des décisions déléguées prises par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023. (1234422006)
- 60.02** Dépôt, pour information, des comptes rendus approuvés par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) des séances tenues du 1^{er} janvier au 30 juin 2023. (1234422005)
- 60.03** Dépôt de la liste des dossiers concernant l'arrondissement inscrits à l'ordre du jour du comité exécutif et du conseil municipal au cours de la période s'étendant du 21 juin au 9 août 2023. (1232098005)
- 60.04** Dépôt de la réponse de la secrétaire d'arrondissement quant à la conformité de la pétition sur la piétonnisation de la rue Wellington en permanence en vertu de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative*. (1232098006)

70 – Autres sujets

- 70.01** Communication des conseillers au public
- 70.02** Affaires nouvelles
- 70.03** Seconde période de questions du public
- 70.04** Levée de la séance



Dossier # : 1233678003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Division immeubles et matériel roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Mécanique Northerm inc. ayant pour objet le remplacement des séparateurs d'huile et de solides aux Ateliers Municipaux / Dépense totale de 138 097,16 \$ taxes incluses (contrat: 120 084,49 \$; contingences: 18 012,67 \$) / Appel d'offres public S23-020 - trois (3) soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense totale de 138 097,16 \$ (contingences et taxes comprises);
2. d'accorder un contrat à l'entreprise *Mécanique Northerm inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, ayant pour objet le remplacement des séparateurs d'huile et de solides aux Ateliers Municipaux au prix de sa soumission soit au montant de 120 084,49 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public n^o S23-020;
3. d'autoriser une dépense de 18 012,67 \$, toutes taxes comprises, à titre de budget de contingences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2023-08-22 13:19

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement (Intérim)
Verdun , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION **Dossier # :1233678003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Division immeubles et matériel roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Mécanique Northerm inc. ayant pour objet le remplacement des séparateurs d'huile et de solides aux Ateliers Municipaux / Dépense totale de 138 097,16 \$ taxes incluses (contrat: 120 084,49 \$; contingences: 18 012,67 \$) / Appel d'offres public S23-020 - trois (3) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les séparateurs d'huile et de solides actuellement en place aux Ateliers Municipaux ont atteint la fin de leur vie utile vu qu'ils ont été installés depuis 2001. Il est prévu de les remplacer au plan décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 210248 - 25 novembre 2021 - Approuver le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de l'arrondissement de Verdun au montant de 41 150K \$ (1218286006).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat ayant pour objet le remplacement des séparateurs d'huile et de solides aux Ateliers Municipaux, à la suite du lancement de l'appel d'offres public n° S23-020.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 18 012,67 \$ taxes incluses, soit 15 % du coût des travaux. Ces contingences ne faisant plus partie des soumissions, elles ont été ajoutées à la soumission de l'Entrepreneur tel que spécifié à l'article 5.4 de la directive C-OG-DG-D-18-001 intitulée «Contingences, variation des quantités, incidences et déboursés dans les contrats».

Les principaux travaux à réaliser dans le cadre du présent contrat sont :

- Démantèlement de l'ensemble des séparateurs d'huile et de solides existants;
- Fourniture et installation de nouveaux séparateurs d'huile et de solides;
- Travaux connexes;
- Mise en service et formation du personnel;
- Fourniture des manuels d'entretien et des plans finaux.

JUSTIFICATION

Données concernant l'appel d'offres public S23-020 - Remplacement des séparateurs d'huile et de solides aux Ateliers Municipaux.

- Date de lancement de l'appel d'offres : le 5 juin 2023;
- Médias dans lesquels l'appel d'offres public a été publié : SÉAO, Journal de Montréal;
- Date de réception des soumissions : le 6 juillet 2023;
- Date d'ouverture des soumissions : le 6 juillet 2023 à 10 h 30;
- Délai laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions : 31 jours de calendrier, soit 22 jours ouvrables;
- Délai de validité de la soumission : 120 jours;
- Nombre d'addenda émis : 1.

Addenda 01 - 13 juin 2023 - Prolongation de la période de prise de rendez-vous pour la visite obligatoire.

À la suite de la parution de l'appel d'offres public S23-020, le 5 juin 2023 dans le Journal de Montréal et sur le site SÉAO, les soumissionnaires potentiels se sont procuré les documents de l'appel d'offres via le système SÉAO. Parmi les sept (7) preneurs du cahier des charges, sur le site SÉAO, trois (3) ont déposé une soumission. Un preneur s'est procuré les documents à titre informatif, il s'agit de l'*Association de la construction du Québec* (ACQ). La liste des preneurs du cahier des charges est jointe au présent dossier.

Analyse des soumissions

Les trois soumissions reçues ont été jugées conformes.

La validation de conformité a été faite pour les trois soumissions reçues : (formulaire de soumission, cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), attestation de Revenu Québec, non-inscription au Registre des personnes écartées en vertu de la *Politique sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal* (PGC) et déclaration relative aux conflits d'intérêts).

Mécanique Northern inc. ne fait pas partie des entreprises non conformes au processus de la francisation. Le formulaire intitulé «La déclaration - Charte de la langue française» est joint au présent dossier.

Ce contrat n'étant pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, l'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'*Autorité des marchés publics* (AMP).

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	CONTINGENCES (15%) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
ADJUDICATAIRE <i>Mécanique Northern inc.</i>	120 084,49 \$	18 012,67 \$	138 097,16 \$
<i>Construction Morival Itée</i>	123 023,25 \$	18 453,49 \$	141 476,74 \$
<i>Tuyauterie Expert inc.</i>	187 005,69 \$	28 050,85 \$	215 056,54 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	143 083,23 \$	21 462,48 \$	164 545,71 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			-26 448,55 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			-16,07 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			+3 379,58 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			+2,45 %

Explication des écarts

Le montant de la plus basse soumission reçue est de 138 097,16 \$ **incluant les contingences et les taxes applicables en vigueur pour 2023**. L'écart de prix entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission est de 3 379,58 \$ (2,45 %). Le montant de la soumission la plus basse est inférieur de 26 448,55 \$ (16,07 % en moins) à l'estimation.

Voici quelques principaux facteurs expliquant cet écart :

- Les carnets de commandes des entrepreneurs sont moins garnis pour la période de cette année;
- La réalisation pour la période de travaux est plus réaliste à atteindre, considérant la fabrication et la livraison des équipements qui est de l'ordre de 12 à 16 semaines.

Le montant de la plus basse soumission reçue est de 104 444,00 \$ excluant les contingences et sans les taxes applicables en vigueur pour l'année 2023.

De ce qui précède, nous estimons que la soumission de l'entrepreneur *Mécanique Northerm inc.* est recommandable.

Nous recommandons d'accorder ce contrat à **Mécanique Northerm inc.**, sise au **112, boulevard Maisonneuve, Saint-Jérôme, (Québec) J5L 0A1**, dont le numéro d'entreprise est le 1166012469 et le numéro de RBQ est le 5602-2015-01.

L'évaluation de risque effectuée n'a pas identifié de risque significatif pour la recommandation d'une évaluation de rendement en vertu de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale de ce projet est de 138 097,16 \$ (taxes incluses), ce qui correspond au coût total du contrat incluant les contingences.

Les contingences prévues au contrat sont de l'ordre de 15 % du coût des travaux taxes comprises.

La dépense nette de ristourne totalise un montant de 126 101,12 \$.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Verdun.

Le budget est disponible au Programme décennal d'immobilisation 2022-2031 de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre aux employés des ateliers municipaux de poursuivre leurs activités dans des conditions adéquates.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les impacts de la COVID-19 seront principalement liés à l'organisation du travail sur le chantier et pourraient affecter l'échéancier de réalisation et éventuellement

l'approvisionnement de certains matériaux et équipements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Appel d'offres : 5 juin 2023;
- Ouverture des soumissions : 6 juillet 2023;
- Octroi du contrat : 5 septembre 2023;
- Début des travaux : fin novembre 2023;
- Fin des travaux : fin février 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun , Direction des services administratifs (Felician Dorin MIHUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ester PIZZICHEMI
Cadre

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-07-11

Jean-Francois M MATHIEU
Chef de division immeubles et matériel roulant

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin ROBERGE
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1232586002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 259 486 \$, incluant les taxes si applicables, aux organismes identifiés dans le dossier décisionnel pour la réalisation de 13 projets, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) et approuver les projets de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 259 486 \$, à 12 organismes identifiés au dossier décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024);

Organisme	Projet	Période	Montant en \$
Action Prévention Verdun	Halte répit	Du 2023-09-05 au 2024-03-31	24 491
Centre d'aide aux familles immigrantes (Maison-CAFI)	Soutien aux familles immigrantes vulnérables	Du 2023-09-05 au 2024-03-31	19 200
Maison d'accueil des nouveaux arrivants-Île des Soeurs (MANA)	Alimenter notre quartier : Améliorer la sécurité alimentaires des nouveaux arrivants à l'Île-des-Soeurs 2023-2024	Du 2023-09-11 au 2024-03-25	20 300
Camp Énergie	Zone énergie	Du 2023-09-11 au 2024-03-18	4612
J'apprends avec mon enfant	Soutien à la littératie familiale en milieu anglophone	Du 2023-09-05 au 2024-03-30	20 772
J'apprends avec mon			

<i>enfant (JAME) - fiduciaire de la Table de concertation famille de Verdun</i>	Accompagner le premier passage à l'école	Du 2023-09-05 au 2024-03-31	18 117
<i>Services communautaires collectifs (CCS)</i>	Zumbini et heure du conte pour les enfants de 0 à 5 ans et leurs parents	Du 2023-09-15 au 2023-12-31	7615
<i>Association entre tes mains</i>	Diversité et économie sociale	Du 2023-09-05 au 2024-03-31	15 000
<i>Réseau d'entraide de Verdun (REV)</i>	Adaptation aux besoins alimentaires des bénéficiaires et à la chute de l'approvisionnement habituel en protéines	Du 2023-09-05 au 2024-03-31	37 500
<i>Sous le toit de P.A.L.</i>	Vers l'autonomie	Du 2023-09-05 au 2024-03-31	30 000
<i>Projet P.A.L. inc.</i>	Briser l'isolement un repas à la fois	Du 2023-09-05 au 2024-03-31	20 000
<i>Toujours ensemble inc.</i>	Service des dîners scolaires	Du 2023-09-05 au 2024-03-31	20 000
<i>Corporation L'Espoir</i>	Répit sans soucis	Du 2023-09-16 au 2024-03-31	21 879

2. d'approuver les 13 projets de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2023-07-28 09:28

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement (Intérim)
Verdun , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1232586002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 259 486 \$, incluant les taxes si applicables, aux organismes identifiés dans le dossier décisionnel pour la réalisation de 13 projets, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) et approuver les projets de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le *Fonds québécois d'initiatives sociales* (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la *Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et vise à soutenir financièrement différentes initiatives et la réalisation de projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Afin d'encadrer la gestion de ce fonds, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu, pour des périodes déterminées, des alliances qui sont des ententes administratives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ainsi, une entente administrative a été signée en 2018 à la suite de l'adoption en 2017 du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Celle-ci, d'une durée de cinq ans et d'une somme de 44,75 M\$, couvrait la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2023. L'enveloppe annuelle confiée à la Ville était de 10 M\$.

Afin de poursuivre nos actions de lutte contre la pauvreté auprès des Montréalaises et des Montréalais dans le besoin en 2023, le 6 mars 2023, la Ville a reçu un avenant (addenda 1) à l'*Entente administrative 2018-2023* précisant qu'une somme supplémentaire de 824 160 \$ lui était accordée pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024. De plus, le 13 avril 2023, la Ville de Montréal a reçu une lettre confirmant que l'*Entente administrative 2018-2023* est prolongée d'une année, soit du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, et bonifiée de 1 M\$ pour atteindre un montant total de 11 M\$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre notamment aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement;
- Soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale; et,
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Relativement à l'entente administrative Ville-MTESS: Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

CG23 0200 du 20 avril 2023 - Approuver la lettre (addenda 2) de confirmation de la prolongation de l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par laquelle la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 11 M\$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 45 574 160 \$ à 56 574 160 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 61 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses additionnel équivalent au revenu additionnel correspondant. (1233220002)

CG23 0163 du 20 avril 2023 - Approuver l'avenant (addenda 1) à l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 824 160 \$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 44,75 M\$ (CG18 0440) à 45 574 160 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 50 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Signer l'avenant (addenda 1) de l'Entente administrative 2018-2023 à cet effet. (1233220001)

CG19 0325 du 20 juin 2019 - Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées / Approuver un scénario permettant de ne pas réduire les budgets actuels des arrondissements et des villes liées pour les années 2020, 2021 et 2022 / Approuver l'application d'un seuil minimal de 15 000 \$ pour octroyer des fonds aux arrondissements et aux villes liées. (1198377001).

CG18 0440 du 23 août 2018 - Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ pour cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023. (1183220003)

Relativement aux décisions de l'Arrondissement

CA22 210065 du 5 avril 2022 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000

\$, pour l'année 2022, incluant toutes les taxes applicables, aux organismes identifiés dans le dossier décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet. (1222586002)

CA21 210055 du 6 avril 2021 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, aux organismes identifiés dans le dossier décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet. (1212586002)

CA20 210055 du 7 avril 2020 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 221 783 \$ en 2020, 171 783 \$ en 2021 et 171 783 \$ en 2022, incluant toutes les taxes applicables, à chaque année de référence pour une durée de trois ans aux 11 organismes et d'une année aux 4 autres organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet (1202586002)

CA19 210062 du 2 avril 2019 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 221 783 \$ à 13 organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet. (1192586002)

CA18 210097 du 1^{er} mai 2018 - Accorder un soutien financier pour la somme totale de 221 786 \$ à 14 organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet. (1182586005)

DESCRIPTION

Suite à l'appel de projets n^o1829, dans le cadre de l'Entente administrative 2018-2024 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, qui a été ouvert du 4 mai au 9 juin 2023, 12 organismes ont déposé au total 13 demandes de soutien financier représentant la somme globale de 262 698 \$.

Suite aux recommandations du comité de sélection qui a évalué les projets selon les critères déterminés dans l'entente administrative, le budget disponible de 259 486 \$ a été réparti comme suit :

- Nom de l'organisme : Action Prévention Verdun;
- Nom du projet : Halte répit;
- Montant recommandé pour 2023 : 24 491 \$;
- Résumé du projet : Offre d'un service de halte-répit aux familles qui n'ont pas accès à un centre de la petite enfance ou à un service de garde. Les familles monoparentales éprouvant des difficultés à concilier leurs horaires, ainsi que les familles ayant des enfants âgés de 0 à 5 ans seront priorisées.

- Nom de l'organisme : CASA-CAFI (Centre d'aide aux familles immigrantes);
- Nom du projet : Soutien aux familles immigrantes vulnérables;
- Montant recommandé pour 2023 : 19 200 \$;
- Résumé du projet : Aider les familles immigrantes à comprendre et à s'adapter à leur nouveau milieu de vie en leur facilitant l'accès à la formation, à l'information et à la

référence vers les ressources adéquates. Soutenir en particulier les familles monoparentales et les parents d'enfants d'âge scolaire afin de les aider à mieux interagir avec le système scolaire, le réseau de la santé, le marché de l'emploi et les services gouvernementaux. Offrir à ces personnes et aux familles vulnérables, des repas chauds et nutritifs chaque semaine ainsi que des denrées pour leur permettre de combler leurs besoins nutritionnels.

- Nom de l'organisme : Maison d'accueil des nouveaux arrivants à l'Île-des-Soeurs (MANA);
- Nom du projet : Alimenter notre quartier : Améliorer la sécurité alimentaire des nouveaux arrivants à l'Île-des-Soeurs 2023-2024;
- Montant recommandé pour 2023 : 20 300 \$;
- Résumé du projet : Garantir la sécurité alimentaire de plus de 700 familles de nouveaux arrivants vivant à l'Île-des-Soeurs en distribuant chaque semaine 105 paniers de nourriture à la population vulnérable de l'île. Servir des repas chauds à 25 enfants de l'école de l'Île-des-Sœurs 114 jours par an, trois fois par semaine.

- Nom de l'organisme : Camp Énergie;
- Nom du projet : Zone énergie;
- Montant recommandé pour 2023 : 4612 \$;
- Résumé du projet : Animer de manière dynamique la patinoire Bleu Blanc Bouge du parc Willibrord à la fin des heures de classe afin d'offrir aux jeunes un lieu de rencontre et d'échanges par l'entremise du sport et de favoriser chez eux le développement d'une image de soi positive, un sentiment d'appartenance et de consolider les liens entre les parents et leurs enfants.

- Nom de l'organisme : J'apprends avec mon enfant (JAME);
- Nom du projet : Soutien à la littératie familiale en milieu anglophone;
- Montant recommandé pour 2023 : 20 772 \$;
- Résumé du projet : Consolider les bases éducatives d'enfants anglophones en difficulté scolaire et augmenter leurs facteurs de protection afin d'assurer à long terme leur persévérance scolaire et leur réussite éducative en informant et en outillant les parents des deux écoles du réseau anglophone de Verdun sur le développement de la littératie dans deux langues (l'anglais et le français).

- Nom de l'organisme : J'apprends avec mon enfant (JAME) - fiduciaire de la Table de concertation Famille de Verdun;
- Nom du projet : Accompagner le premier passage à l'école;
- Montant recommandé pour 2023 : 18 117 \$;
- Résumé du projet : Aider les enfants et les familles à se familiariser avec les services, le système scolaire québécois et les moyens de communication avec l'école. Créer des passerelles entre les services communautaires, les garderies, les établissements d'enseignement, les familles et la communauté.

- Nom de l'organisme : Services communautaires collectifs (CCS);
- Nom du projet : Danse et histoires : Zumbini et heure du conte pour les enfants de 0 à 5 ans et leurs parents;
- Montant recommandé pour 2023 : 7615 \$;
- Résumé du projet : Offrir une heure d'apprentissage de danses et de chansons adaptées aux enfants et la possibilité de jouer de différents instruments de percussion, suivie d'un goûter et de l'heure du conte, une fois par semaine en après-midi, gratuitement.

- Nom de l'organisme : Association entre tes mains;
- Nom du projet : Diversité et économie sociale;
- Montant recommandé pour 2023 : 15 000 \$;
- Résumé du projet : Distribution d'environ 200 bas de Noël aux enfants et aux parents

provenant de milieux défavorisés. Ces bas seront garnis de livres, de jouets, de bonbons et de denrées alimentaires qui auront été achetés au préalable par l'organisme.

- Nom de l'organisme : Réseau d'entraide de Verdun (REV);
 - Nom du projet : Adaptation aux besoins alimentaires des bénéficiaires et à la chute de l'approvisionnement habituel en protéines;
 - Montant recommandé pour 2023 : 37 500 \$;
 - Résumé du projet : Hausse de l'approvisionnement et de la redistribution de protéines auprès des populations marginalisées isolées afin de pallier les impacts de la pandémie en bonifiant les opérations de l'organisme : redistribution sur place; livraisons à domicile à petite échelle; collaboration aux initiatives concertées locales et partage d'expertise.
-
- Nom de l'organisme : Sous le toit de P.A.L.;
 - Nom du projet : Vers l'autonomie;
 - Montant recommandé pour 2023 : 30 000 \$;
 - Résumé du projet : Suivi des résidents pour les aider à développer leur autonomie et à s'impliquer dans la société en participant au fonctionnement de l'organisme.
-
- Nom de l'organisme : Projet P.A.L.;
 - Nom du projet : Briser l'isolement un repas à la fois;
 - Montant recommandé pour 2023 : 20 000 \$;
 - Résumé du projet : Amener des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et en situation de pauvreté à développer leurs compétences budgétaires et culinaires.
-
- Nom de l'organisme : Toujours ensemble inc.;
 - Nom du projet : Service des dîners scolaires;
 - Montant recommandé pour 2023 : 20 000 \$;
 - Résumé du projet : Servir 3200 repas équilibrés à 25 élèves de l'école Notre-Dame-de-Lourdes issus de familles à très faible revenu. Encadrer ces jeunes, intervenir en cas de problèmes ou de conflits, maintenir un lien avec les parents et animer des activités ludiques et éducatives après les repas. Assurer la sécurité des élèves en les accompagnant dans leurs déplacements entre l'école et l'organisme.
-
- Nom de l'organisme : Corporation L'Espoir;
 - Nom du projet : Répit sans soucis;
 - Montant recommandé pour 2023 : 21 879 \$;
 - Résumé du projet : Offrir un service d'accueil avec hébergement de qualité et une gamme d'activités adaptées durant 48 h, du vendredi soir au dimanche soir, à 4 adultes verdunois aux prises avec une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme afin de prévenir l'épuisement familial et de préserver la bulle familiale de familles ayant un enfant avec des besoins particuliers.

JUSTIFICATION

Cinquante (50) organismes communautaires reconnus par l'Arrondissement et dont la mission consiste à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ont été invités à soumettre des projets dans le cadre de la présente entente.

Treize (13) projets ont été reçus et analysés. Le comité d'analyse a recommandé tous ces projets.

Comme par les années précédentes, les quatre axes d'intervention priorités par la *Concertation en développement social de Verdun* (CDSV) sont les suivants :

- Soutien à la famille et à la petite enfance ;
- Sécurité alimentaire ;
- Prévention du décrochage scolaire et insertion socioprofessionnelle des jeunes de 15 à 30 ans ;
- Insertion sociale des clientèles à risque.

Le comité d'analyse des projets a été composé de représentants du milieu communautaire et institutionnel verdunois et de l'Arrondissement.

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de *l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (Ville-MTESS 2018-2023).

Toute correspondance aux fins de la signature du contrat par le cocontractant ou de la transmission de son exemplaire dûment signé, le cas échéant, devra être adressée à :

- Action Prévention Verdun (APV) A/S Kunthy Chhim, directeur général, 4609 rue de Verdun, bureau 3, Montréal, Québec, H4G 1M6 ou par courriel : direction@actionpreventionverdun.org
- *Centre d'aide aux familles immigrantes (CASA-CAFI)* A/S Ana Gloria Blanch, directrice, 5315 rue Wellington, Montréal, Québec, H4H 1N3 ou par courriel : caficasa@hotmail.com
- *Maison d'accueil des nouveaux arrivants-Île des Soeurs (MANA)* A/S Yajanna Pupo Gordon, directrice générale, 320-1 Place du commerce, Montréal, Québec, H3E 1A2, ou par courriel : yajanna.pupo@manamtl.org
- *Camp Énergie* A/S Johan Brisson, directeur général, 1650 rue Crawford, Montréal, Québec, H4H 2N7 ou par courriel : info@campenergie.com
- *J'apprends avec mon enfant (JAME)* A/S Erica Maraillet, directrice, 4400 boulevard LaSalle, Montréal (QC) H4G 2A8 ou par courriel : erica.maraillet@jame-mtl.org
- *Services communautaires collectifs / Collective Community Services* A/S Vaughan Roche, directeur général, 451 rue de l'Église, Verdun, Québec, H4G 2M6 ou par courriel : vaughanr@ccs-montreal.org
- *Association entre tes mains* A/S Marie Drouin, organisatrice communautaire, 3785 rue Wellington, Montréal, Québec, H4G 1V1 ou par courriel : associationentretesmains@videotron.ca
- Réseau d'entraide de Verdun (REV) A/S Rudi Svaldi, directeur général, 5132 rue Wellington, Montréal, Québec, H4G 1Y3 ou par courriel : info@entraideverdun.org
- *Sous le toit de P.A.L.* A/S Angela Murphy, présidente, 4075 rue de Verdun, bureau 100, H4G 1L1 ou par courriel : coordination@projetpal.com
- *Projet P.A.L.* A/S Angela Murphy, présidente, 861 rue de l'Église, H4G 2N3 ou par courriel : coordination@projetpal.com
- *Toujours ensemble* A/S Melissa Bellerose, directrice générale, 4926 rue de Verdun, Verdun (Québec) H4G 1N3 ou par courriel : Melissa.bellerose@toujoursensemble.org
- *Corporation L'Espoir* A/S Louise Guillotin, directrice générale, 55 rue Dupras, local 511, LaSalle (Québec) H8R 4A8 ou par courriel : info@corporationespoir.org

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération de Montréal; parce qu'elle concerne la lutte contre la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RRLQ, chapitre E-20.001).

La somme nécessaire à ce dossier, soit 259 486 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de *l'Entente administrative Ville-MTESS*. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes pour des projets similaires au cours des dernières années se résume comme suit :

Organismes	Nom du projet	Soutien accordé (\$)			Soutien recommandé (%)	Soutien au projet global
		2020	2021	2022	2023	%
<i>Action Prévention Verdun</i>	Halte répit	19 932	19 932	19 932	24 491	84
<i>Centre d'aide aux familles immigrantes (Maison-CAFI)</i>	Soutien aux familles immigrantes vulnérables	15 760	10 760	10 760	19 200	80
<i>Maison d'accueil des nouveaux arrivants-Île des Soeurs (MANA)</i>	Alimenter notre quartier : Améliorer la sécurité alimentaires des nouveaux arrivants à l'Île-des-Soeurs 2023-2024	13 960	8712	10 740	20 300	100
<i>Camp Énergie</i>	Zone énergie	S/O	S/O	S/O	4612	100
<i>J'apprends avec mon enfant</i>	Soutien à la littératie familiale en milieu anglophone	15 000	15 000	15 000	20 772	100
<i>J'apprends avec mon enfant (JAME) - fiduciaire de la Table de concertation famille de Verdun</i>	Accompagner le premier passage à l'école	S/O	8 000	8500	18 117	32
<i>Services communautaires collectifs (CCS)</i>	Zumbini et heure du conte pour les enfants de 0 à 5 ans et leurs parents	S/O	S/O	S/O	7615	100
<i>Association entre tes mains</i>	Diversité et économie sociale	S/O	S/O	S/O	15 000	73
<i>Réseau d'entraide de Verdun (REV)</i>	Adaptation aux besoins alimentaires des bénéficiaires et à la chute de l'approvisionnement habituel en protéines	7000	7000	7000	37 500	71
<i>Sous le toit de P.A.L.</i>	Vers l'autonomie	20 000	20 000	20 000	30 000	20
<i>Projet P.A.L. inc.</i>	Briser l'isolement un repas à la fois	11 700	S/O	S/O	20 000	100
<i>Toujours ensemble inc.</i>	Service des dîners scolaires	21 000	21 000	21 000	20 000	62

Corporation L'Espoir	Répit sans soucis	S/O	S/O	S/O	21 879	100
-------------------------	-------------------	-----	-----	-----	--------	-----

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. La grille d'analyse est en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de soutenir les projets ou le report de la décision pourrait avoir comme conséquences la perte d'une expertise interne et entraîner une baisse de la qualité des services offerts aux Verdunois.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation d'accalmie que nous connaissons, il est difficile de confirmer si ces projets auront besoin d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation empire, la Ville et l'Organisme devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les projets feront l'objet d'un suivi par l'Arrondissement. Un rapport final sera demandé aux organismes. Les responsables des organismes s'engagent à fournir ce rapport final au plus tard le mois suivant la date de fin du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle LÉPINE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Isabelle LÉPINE, 14 juillet 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy LACROIX
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Marlène M GAGNON
Chef de la division des sports

Le : 2023-07-12



Dossier # : 1232586003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 a) prendre des mesures adéquates afin que les logements soient conformes aux normes de salubrité lorsque la santé et la sécurité sont mises en cause et offrir des mesures de relogement lorsque l'évacuation ou la fermeture d'un bâtiment ou d'un logement est rendue nécessaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la Concertation en développement social de Verdun (CDSV) pour l'année 2023, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la *Concertation en développement social de Verdun (CDSV)* pour l'année 2023, conformément aux paramètres de *l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local* ;
2. d'approuver le projet de convention à intervenir entre la *Concertation en développement social de Verdun* et la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun;
3. de mandater Madame Annick Duchesne, directrice d'arrondissement, à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2023-08-25 12:02

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement (Intérim)
Verdun , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION **Dossier # :1232586003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 a) prendre des mesures adéquates afin que les logements soient conformes aux normes de salubrité lorsque la santé et la sécurité sont mises en cause et offrir des mesures de relogement lorsque l'évacuation ou la fermeture d'un bâtiment ou d'un logement est rendue nécessaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la Concertation en développement social de Verdun (CDSV) pour l'année 2023, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

En 2006, l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (IMSDSL ou Initiative montréalaise) entre officiellement en vigueur, avec sa structure de gouvernance et ses outils de gestion. Elle est le résultat d'un engagement de partenariat entre Centraide du Grand Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartier – CMTQ, la Direction régionale de santé publique (DRSP), du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), des cinq centres intégrés de santé et de services sociaux (CIUSSS) de Montréal, de la Ville de Montréal – Service de la diversité et de l'inclusion sociale et des arrondissements.

L'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux priorités par le milieu notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté.

En reconnaissant le rôle central des Tables de quartier dans le développement social des quartiers et en leur accordant un soutien financier, l'Initiative montréalaise vise plus spécifiquement à :

- Mettre à la disposition des quartiers des ressources dédiées à la mobilisation et à la concertation des acteurs locaux, au développement du leadership et de la capacité collective d'agir du milieu, afin de maximiser leur pouvoir d'intervenir sur les enjeux qui les touchent;
- Contribuer à la mise en place ou au renforcement d'un espace permettant aux acteurs locaux de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de se mobiliser autour d'objectifs communs pour le développement de leur communauté;
- Favoriser l'action collective et intégrée des communautés locales pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'améliorer la qualité et les conditions de vie.

En 2012, les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise ont bonifié le financement alloué aux Tables de quartier afin de mieux soutenir les quartiers dans le développement d'une vision intégrée et concertée du développement local.

En 2013-2014, un comité de travail composé de représentants des partenaires de l'Initiative montréalaise a actualisé le document *Orientations et paramètres de gestion et de l'évaluation*. En 2015, un nouveau cadre de référence précisant les finalités de l'Initiative montréalaise et clarifiant les caractéristiques et les rôles d'une Table de quartier est adopté et remplace le document précédent.

La présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers la (des) Table(s) de quartier, dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

La contribution totale versée par les trois partenaires financiers pour la période 2023-2024 s'élève à un peu plus de 3 M\$ et représente un minimum de 102 436 \$ par Table de quartier. En effet, certaines Tables de quartier voient leur financement accru grâce à une contribution supplémentaire de leur arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG23 0200 du 20 avril 2023 - Approuver la lettre (addenda 2) de confirmation de la prolongation de l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par laquelle la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 11 M\$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 45 574 610 \$ (CG à venir) à 56 574 610 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 61 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses additionnel équivalent au revenu additionnel correspondant

CG23 0163 du 20 avril 2023 - Approuver l'avenant (addenda 1) à l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 824 610 \$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 44,75 M\$ (CG18 0440) à 45 574 610 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 50 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Signer l'avenant (addenda 1) de l'Entente administrative 2018-2023 à cet effet

CG18 0440 du 23 août 2018 - Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal par lequel le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ sur cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023.

CM15 0329 du 24 mars 2015 - Adopter un nouveau cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local

Relativement aux décisions de l'Arrondissement

CA22 210240 - 1er novembre 2022 - Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la *Concertation en développement social de Verdun (CDSV)* pour l'année 2022, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver le projet de convention à cet effet. (1222586006)

CA21 210183 - 7 septembre 2021 - Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la *Concertation en développement social de Verdun (CDSV)* pour l'année 2021, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver le projet de convention à cet effet (1212586004)

CA20 210096 - 2 juin 2020 - Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la *Concertation en développement social de Verdun (CDSV)* pour l'année 2020, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver le projet de convention à cet effet (1202586003)

CA19 210165 - 25 juin 2019 - Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la *Concertation en développement social de Verdun (CDSV)* pour l'année 2019, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver le projet de convention à cet effet. (1192586005)

CA18 210153 - 26 juin 2018 - Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la *Concertation en développement social de Verdun (CDSV)* pour l'année 2018, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver le projet de convention à cet effet. (1182586008)

CA17 210133 - 6 juin 2017 - Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la *Concertation en développement social de Verdun (CDSV)* pour l'année 2017, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver le projet de convention à cet effet. (1172586006)

CA16 210196 - 28 juin 2016 - Accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la *Concertation en développement social de Verdun* pour l'année 2016-2017, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local , et approuver le projet de convention. (1162586004)

CA15 210235 - 1^{er} septembre 2015 - Accorder une contribution financière de 31 113 \$ pour l'année 2015-2016 à la *Concertation en développement social de Verdun* , conformément aux paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local , et approuver le projet de convention. (1152586004)

DESCRIPTION

La présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement de Verdun envers la *Concertation en développement social de Verdun*

(CDSV), dans le respect des paramètres de l'*Initiative montréalaise de soutien au développement social local*.

Mission de la CDSV

La mission de la CDSV est de travailler en collaboration et en concertation avec les différentes instances à l'amélioration des conditions de vie, au bien-être de la population et à l'élimination de la pauvreté en tant que projet de société.

Objectifs généraux de la CDSV

- Promouvoir et soutenir la concertation intersectorielle et multiréseau entre les acteurs de l'arrondissement de Verdun en développement social et communautaire;
- Soutenir et consolider les initiatives concrètes favorisant le développement social et communautaire;
- Assurer les représentations requises auprès de l'ensemble des instances: municipales, provinciales et fédérales.

Une démarche collective est en cours en vue du lancement du prochain *Plan de quartier en développement social* à l'automne 2023.

Composition de la CDSV

- Les membres réguliers, votants (communautaires, économiques, scolaires, institutionnels et citoyens);
- Les membres sympathisants, non votants (élus du territoire, regroupements économiques, regroupements sectoriels ou de citoyens).

La CDSV compte présentement quarante-quatre (44) membres votants soit trente-trois (33) organismes communautaires, cinq (5) membres économiques, scolaires ou institutionnels et six (6) citoyens. À ceux-ci s'ajoutent dix (10) membres sympathisants sans droit de vote dont les représentants de l'arrondissement de Verdun.

Le conseil d'administration est composé de neuf (9) membres élus lors de l'assemblée générale annuelle. Cinq (5) de ces membres doivent provenir du milieu communautaire, un du milieu économique, scolaire ou institutionnel et un doit être un membre citoyen. Les deux autres sièges peuvent être comblés par des membres provenant de l'une ou l'autre catégorie de membres réguliers.

JUSTIFICATION

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale certifie que la *Concertation en développement social de Verdun* (CDSV) répond au cadre de référence de l'*Initiative montréalaise*, tel que mentionné dans la lettre de reconduction jointe au présent dossier, et que les fonds alloués à cette dernière par le biais de l'*Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales* dans le cadre des *Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023)* serviront à réaliser un projet de concertation et de mobilisation pour des actions de lutte contre la pauvreté dans les quartiers tel que prévu dans la demande formulée par la *Coalition montréalaise des Tables de quartier*.

Toute correspondance aux fins de la signature de la convention par la CDSV ou de la transmission de son exemplaire dûment signé, le cas échéant, devra être adressée à :

Concertation en développement social de Verdun

A/S Julien Caffin, coordonnateur

4501, rue Bannantyne, Montréal, H4G 1E3

ou à l'adresse courriel : coordination@cdsv.org

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Initiative montréalaise pour la période 2023-2024, pour la Concertation en développement social de Verdun s'élevé à **103 058,33 \$** répartis de la manière suivante :

Centraide	DRSP	Ville de Montréal	Total
49 620 \$	22 325,33 \$	31 113 \$	103 058,33 \$

Plus spécifiquement, le soutien financier accordé par la Ville de Montréal provient des sources suivantes :

Provenance des fonds	Soutien recommandé	% par rapport au financement global
Service de la diversité et de l'inclusion sociale	14 733 \$	6,93 %
Entente administrative Ville/MTESS	16 380 \$	7,70 %
TOTAL	31 113 \$	

Clés comptables :

MESS	1001.0014000.101555.05803.61900.016491.0000.003662.052145.00000.00000
SDIS	2101.0010000.101482.05803.61900.016491.0000.003662.052145.00000.00000

Concernant la contribution allouée par le **Service de la diversité et de l'inclusion sociale**

- Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale à même le budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

Concernant la contribution allouée par **l'Entente administrative Ville-MTESS**

- Cette contribution financière demeure non récurrente.
- Le budget alloué demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale).
- Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* .

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. La grille d'analyse est en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Prise en compte de manière intégrée des différents enjeux liés au développement des communautés locales.

- Développement de priorités communes et d'actions concertées.
- Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie
- Meilleure utilisation des ressources disponibles.
- Plus grande mobilisation des citoyens et des groupes.
- Réduction de la pauvreté.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation d'accalmie que nous connaissons, il est difficile de confirmer si ces projets auront besoin d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation empire, la Ville et l'Organisme devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux paramètres de *l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local*.

Une copie du *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle* 18-038 sera remise à l'organisme.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Patricia SANCHEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eve GAUTHIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Eve GAUTHIER, 7 août 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy LACROIX
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Marlène M GAGNON
Chef de la division des sports

Le : 2023-07-24



Dossier # : 1239128005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 8 455,06 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction de dos d'âne, dans le cadre du contrat accordé à l'entreprise Eurovia Québec construction inc. majorant ainsi le montant total du contrat de 181 878,95 \$ à 190 334,01 \$, toutes taxes et contingences incluses.

Il est recommandé de :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 8 455,06 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction de dos d'âne, dans le cadre du contrat accordé à l'entreprise *Eurovia Québec construction inc.* majorant ainsi le montant total du contrat de 181 878,95 \$ à 190 334,01 \$, contingences et taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir effectué le virement requis, le cas échéant.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2023-08-25 09:21

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement (Intérim)
Verdun , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1239128005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 8 455,06 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction de dos d'âne, dans le cadre du contrat accordé à l'entreprise Eurovia Québec construction inc. majorant ainsi le montant total du contrat de 181 878,95 \$ à 190 334,01 \$, toutes taxes et contingences incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le 6 juin 2023, le conseil d'arrondissement a octroyé un contrat d'un montant total de 181 878,95 \$ (taxes et contingences comprises à l'entreprise *Eurovia Québec construction inc.* pour l'exécution de travaux de construction de dos d'âne à divers endroits dans l'arrondissement de Verdun. Les travaux comprenaient l'installation de 28 dos d'âne selon la planification prévue. Cependant, au début des travaux, il y a eu des changements d'emplacement de l'installation qui accroissent les quantités par rapport à celle prévue initialement et 6 nouveaux dos d'âne ont été ajoutés à la suite de la demande de la direction des travaux publics. En combinant un imprévu de chantier durant les travaux. Ces dépenses supplémentaires de ces trois éléments génèrent un dépassement des contingences disponibles.

Ce présent dossier vise à augmenter le contrat octroyé à l'entreprise *Eurovia Québec construction inc.* d'une somme totale de 8 455,06 \$, toutes taxes comprises, majorant également le montant total du contrat de 181 878,95 \$ à 190 334,01 \$, toutes taxes et contingences incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 210125 - 6 juin 2023 - Accorder un contrat à l'entreprise *Eurovia Québec construction Inc.* ayant pour objet l'exécution des travaux de construction de dos d'âne à divers endroits dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 181 878,95 \$, toutes taxes comprises (30 313,16 \$ contingences) pour l'année 2023 / Appel d'offres public S23-012. (1239128002)

DESCRIPTION

s.o.

JUSTIFICATION

Le montant de dépassement total est de 8 455,06 \$ (taxes incluses) par rapport au montant total des contingences prévues, soit 30 313,16 \$ (taxes incluses). Les travaux imprévus ci-

dessous étaient cause de ce dépassement:

1. La modification des emplacements de l'installation, la variation des quantités réalisées ainsi que l'ajout de 6 dos d'âne entraîne une dépense supplémentaire de 38 414,44 \$, taxes incluses;
2. Un imprévu de chantier au montant total de 1 503,53 \$, taxes incluses;
3. Une retenue spéciale qui déduit une somme de 1 149,75 \$ de la dépense supplémentaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts initiaux associés aux travaux représentaient un montant de 181 878,95 \$ (taxes incluses, incluant des contingences de 30 313,16 \$ (taxes incluses). L'augmentation totale demandée du présent dossier est de 8 455,06 \$ (taxes incluses). Le contrat s'élève donc à 190 334,01 \$ (toutes taxes et contingences incluses).

Cette dépense est admissible à une subvention au programme d'aide financière du *Fonds de la sécurité routière* (PAFFSR) du Ministère des Transports du Québec (MTQ).

La portion non subventionnée de 4 227,53 \$ (50%) sera financée par emprunt à la charge de l'arrondissement de Verdun.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière de la Direction des services administratifs de l'arrondissement de Verdun.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact lié à la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun , Direction des services administratifs (Iva STOILOVA-DINEVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Simona STOICA STEFAN, Verdun

Lecture :

Simona STOICA STEFAN, 15 août 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Wei LI
Agent technique en ingénierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Julie MAHONEY
Cheffe de section projets de parcs

Le : 2023-08-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel POTVIN
Directeur par intérim



Dossier # : 1238287004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des factures non associées à un bon de commande, ainsi que la liste des transactions de la carte d'achat pour les périodes de juin et juillet 2023

Il est recommandé :
d'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des factures non associées à un bon de commande ainsi que la liste des transactions de la carte d'achat pour les périodes de juin et juillet 2023.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2023-08-23 13:05

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement (Intérim)
Verdun , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1238287004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des factures non associées à un bon de commande, ainsi que la liste des transactions de la carte d'achat pour les périodes de juin et juillet 2023

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux fonctionnaires de l'Arrondissement. Ainsi, différents rapports sont présentés au conseil conformément à l'article 4 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA17 210005).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

S. O.

JUSTIFICATION

Demander au conseil d'arrondissement d'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des factures non associées à un bon de commande ainsi que la liste des transactions de la carte d'achat pour la périodes de juin et juillet 2023.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats du *Plan stratégique Montréal 2030* en rendant accessibles les rapports mensuels concernant les transactions budgétaires du Service des finances.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Felician Dorin MIHUT
Agent de gestion des ressources financières

ENDOSSÉ PAR

Simona STOICA STEFAN
Cheffe de division Ressources financières et matérielles (Intérim)

Le : 2023-08-22



Dossier # : 1238287005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour les périodes de juin et juillet 2023

Il est recommandé :
d'autoriser le dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour les périodes de juin et juillet 2023.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2023-08-23 13:05

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement (Intérim)
Verdun , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION Dossier # :1238287005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour les périodes de juin et juillet 2023

CONTENU

CONTEXTE

Afin que le conseil d'arrondissement puisse suivre les modifications apportées au budget initial, nous lui présentons les listes des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) effectués par les gestionnaires pour les périodes de juin et juillet 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S. O.

DESCRIPTION

Nous déposons au conseil d'arrondissement, pour information, les listes des virements de crédits des budgets effectués pour les périodes de juin et juillet 2023.

JUSTIFICATION

Le règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs aux arrondissements permet au conseil d'arrondissement de modifier le PDI de son arrondissement, et ce, dans la mesure où cela n'ait aucun impact sur le niveau des emprunts à la charge des contribuables. L'autorisation d'effectuer tous les virements de crédits des budgets, dans le cadre du budget d'investissement, est déléguée au chef de la Direction des services administratifs conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA17 210005).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En règle générale, les virements de crédits du budget de fonctionnement sont effectués à partir du budget initial tels que répartis aux divers services de l'arrondissement. Ceux qui génèrent une augmentation du budget initial, car il s'agit d'une affectation de surplus ou d'une autre source, sont présentés au conseil d'arrondissement dans des dossiers distincts. En règle générale, le report des soldes non dépensés du PDI génère une augmentation de ce budget. De plus, des réaménagements peuvent être nécessaires afin que les budgets soient en conformité avec l'avancement des travaux des projets prévus à la programmation.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats du *Plan stratégique Montréal 2030* en rendant accessibles les rapports mensuels concernant les transactions budgétaires du Service des finances.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report du PDI et les virements de crédits des budgets permettront la poursuite des investissements tels que prévus par l'Arrondissement, et ce, dans le but d'offrir à ses citoyens des services et infrastructures de qualité.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Felician Dorin MIHUT
Agent de gestion des ressources financières

ENDOSSÉ PAR

Simona STOICA STEFAN
Cheffe de division Ressources financières et

Le : 2023-08-22

matérielles (Intérim)



Dossier # : 1238287006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports budgétaires pour les périodes de juin et juillet 2023.

Il est recommandé :
d'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour les périodes de juin et juillet 2023 par la Direction des services administratifs, et ce, à titre informatif.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2023-08-23 13:24

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement (Intérim)
Verdun , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1238287006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports budgétaires pour les périodes de juin et juillet 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

La Direction des services administratifs effectue mensuellement l'extraction des rapports budgétaires dans le système d'approvisionnement SIMON.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S. O.

DESCRIPTION

Rapports budgétaires pour les périodes de juin et juillet 2023, déposés par la Direction des services administratifs, pour information, au conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

S. O.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats du *Plan stratégique Montréal 2030* en rendant accessibles les rapports mensuels concernant les transactions budgétaires du Service des finances.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Felician Dorin MIHUT
Agent de gestion des ressources financières

ENDOSSÉ PAR

Simona STOICA STEFAN
Cheffe de division Ressources financières et matérielles (Intérim)

Le : 2023-08-22



Dossier # : 1234637011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 500 \$, non taxable, à l'organisme Cultiver Montréal, dans le cadre de leur activité «Tournée des agricultures montréalaises 2023»

Il est recommandé:

1. d'accorder une contribution financière de 500 \$, non taxable, à l'organisme *Cultiver Montréal* , dans le cadre de leur activité «*Tournée des agriculture montréalaise 2023*» ;
2. d'imputer cette dépense selon les informations financières inscrites au sommaire.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2023-08-23 16:17

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement (Intérim)
Verdun , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION Dossier # :1234637011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 500 \$, non taxable, à l'organisme Cultiver Montréal, dans le cadre de leur activité «Tournée des agricultures montréalaises 2023»

CONTENU

CONTEXTE

Le cabinet de la mairesse a été sollicité par l'organisme *Cultiver Montréal de Verdun* afin d'obtenir une contribution financière dans le cadre de son activité « *Tournée des agricultures montréalaises 2023* » .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

L'organisme Cultiver Montréal est un réseau proactif et solidaire, pour le développement d'une ville durable et nourricière. La «*Tournée des agricultures montréalaises* » consiste en des excursions festives des projets en agriculture urbaine. Ces excursions sont accessibles à vélos ou/ou à pied, et permettent de découvrir toute la richesse et la diversité nourricière de l'île.
 Cette contribution financière inclut l'affichage du logo de l'arrondissement de Verdun pour la campagne d'affichage et les réseaux sociaux.

JUSTIFICATION

Le conseil d'arrondissement soutient les efforts de cet organisme et à cette fin, il est nécessaire d'autoriser une dépense de 500 \$, non taxable.
 Il est à noter que cette activité s'aligne parfaitement avec le *Plan de développement de la communauté nourricière (PDCN)* de l'arrondissement de Verdun.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputé par la clé budgétaire (cabinet de la mairesse)

2436	0010000	305703	01101	61900	016491
------	---------	--------	-------	-------	--------

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue à l'atteinte des résultats de *Montréal 2030* . et ses engagements en

changements climatiques. Voir la grille d'analyse jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Direction des services administratifs (Iva STOILOVA-DINEVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Madeleine TALBOT
Secrétaire de direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Marlène M GAGNON
Directrice CSLDS

Le : 2023-07-31



Dossier # : 1234637013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 500 \$, non taxable, à l'organisme Atelier des Beaux-arts du rivage, dans le cadre du 25e anniversaire de cet organisme.

Il est recommandé:

1. d'accorder une contribution financière de 500 \$, non taxable, à l'organisme *Atelier Beaux-arts du rivage* , dans le cadre du 25^e anniversaire dudit organisme;
2. d'imputer cette dépense selon les informations financières inscrites au sommaire.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2023-08-23 16:17

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement (Intérim)
Verdun , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION **Dossier # :1234637013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 500 \$, non taxable, à l'organisme Atelier des Beaux-arts du rivage, dans le cadre du 25e anniversaire de cet organisme.

CONTENU

CONTEXTE

Le cabinet de la mairesse a été sollicité par l'organisme *Atelier Beaux-arts du rivage* afin d'obtenir une contribution financière, et ce, dans le cadre du 25^e anniversaire dudit organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

L'organisme *Atelier Beaux-arts du rivage* est un organisme reconnu par l'arrondissement de Verdun depuis plusieurs années. Le service offert à la population de l'arrondissement est du domaine culturel.
Cet organisme offrait également des camps de jour pour les enfants. Malheureusement, ces activités n'ont pu reprendre après la pandémie de la COVID-19. Par contre, l'organisme offre des activités en familles en arts et culture, plein air et loisirs.

JUSTIFICATION

Le conseil d'arrondissement soutient les efforts de cet organisme et à cette fin, il est nécessaire d'autoriser une dépense de 500 \$, non taxable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputé par la clé budgétaire (cabinet de la mairesse).

2436	0010000	305703	01101	61900	016491
------	---------	--------	-------	-------	--------

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue à l'atteinte des résultats de *Montréal 2030* . et ses engagements en soutenant la vitalité culturelle de Montréal et son coeur créatif . Voir la grille d'analyse jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Direction des services administratifs (Iva STOILOVA-DINEVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Madeleine TALBOT
Secrétaire de direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Carl NÉRON
c/d sports

Le : 2023-08-22



Dossier # : 1234637012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 10 000 \$, non taxable, à l'organisme Jeux écossais de Montréal, et ce, dans le cadre des Jeux écossais de Montréal Highland Games 2023.

Il est recommandé:

1. d'accorder une contribution financière de 10 000 \$, non taxable, à l'organisme Jeux écossais de Montréal, et ce, dans le cadre des Jeux écossais de Montréal Highland Games 2023;
2. d'imputer cette dépense selon les informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2023-08-25 13:59

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement (Intérim)
Verdun , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION Dossier # :1234637012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 10 000 \$, non taxable, à l'organisme Jeux écossais de Montréal, et ce, dans le cadre des Jeux écossais de Montréal Highland Games 2023.

CONTENU

CONTEXTE

À tous les ans, la *Société des jeux Highland de Montréal* organise leur événement, lequel se déroule sur une période de quatre jours. L'arrondissement de Verdun soutient l'événement depuis plusieurs années et collabore avec la *Société* afin de les accompagner.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 210142 - 6 juin 2023 - Édicter les ordonnances relatives à divers événements publics 1234955006.

DESCRIPTION

En 1855 ce fût la création de la *Société calédonienne de Montréal* . Depuis 1855 jusqu'au début des années 1970, la *Société* a tenu les Jeux sur le territoire de la Ville de Montréal. Au fil des ans, les Jeux ont eu lieu dans certains des plus grands parcs de Montréal. Dans l'arrondissement de Verdun, les jeux se tenaient au parc Arthur-Therrien. Depuis 2017, ces jeux ont lieu sur le terrain de l'*Institut universitaire en santé mentale Douglas* .

Différentes compétitions sont offertes, dont la crosse, le saut en longueur, la course à pied et le jeu de palets, mais sans oublier les favoris, soit le coup de tronc, le lancer de pierre, la cornemuse, la danse écossaise et le tire à la corde.

JUSTIFICATION

Afin de contribuer à cet événement annuel, des *Jeux écossais de Montréal Highland Games* , le conseil d'arrondissement est en accord pour octroyer une contribution financière de 10 000 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des fonds en provenance du budget 2436.0010000.305712.055404 ont été transférés dans le budget de la DCSLDS.

Une somme de 10 000 \$ est réservée à cet effet.

2436	0010000	305705	07001	61900	016491	0000	000000	027212
------	---------	--------	-------	-------	--------	------	--------	--------

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de *Montréal 2030* et aux engagements en inclusion et d'accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole. La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Direction des services administratifs (Iva STOILOVA-DINEVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Madeleine TALBOT
Secrétaire de direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Carl NÉRON
c/d sports

Le : 2023-08-22



Dossier # : 1238286003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2023 ainsi que de l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2023, comparativement à la même période l'an dernier, soit au 30 juin 2022.

Il est recommandé :
de prendre acte du dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2023 ainsi que de l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2023, comparativement à la même période l'an dernier, soit au 30 juin 2022.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2023-08-25 09:21

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement (Intérim)
Verdun , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1238286003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2023 ainsi que de l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2023, comparativement à la même période l'an dernier, soit au 30 juin 2022.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 105.4 de la *Loi sur les cités et ville modifié par la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (2017, chapitre 13)* prévoit ce qui suit :

« 105.4. Le trésorier dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs. Lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, les deux états comparatifs sont déposés au plus tard lors de la dernière séance ordinaire tenue avant que le conseil ne cesse de siéger conformément à l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2).

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice. »

Le deuxième alinéa de l'article 130 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* , prévoit que le conseil d'arrondissement « exerce au nom de la ville, à l'égard de ses compétences et compte tenu des adaptations nécessaires, tous les pouvoirs et est soumis à toutes les obligations que la *Loi sur les cités et villes* ou une autre loi attribue ou impose au conseil d'une municipalité locale ». Dans la mesure où le conseil d'arrondissement perçoit des revenus et fait des dépenses, qu'il est responsable de la gestion du budget d'arrondissement adopté par le conseil municipal et qu'il est soumis à toutes les obligations que la *Loi sur les cités et villes* impose au conseil d'une municipalité, nous sommes d'avis que l'obligation

prévue à l'article 105.4 précité s'applique au conseil d'arrondissement.

Par ailleurs, selon les directives du Service des finances de la Ville de Montréal, quatre résultats périodiques et évolutions budgétaires sont exigés et produits par les unités d'affaires. Les évolutions budgétaires sont fixées les 31 mars, 30 juin et 31 août et les états financiers au 31 décembre. Les arrondissements sont tenus de produire ces évolutions pour leur unité.

Dans un processus de saine gestion, il est indispensable de réviser périodiquement la situation financière en examinant la tendance des résultats. Ainsi, l'évolution budgétaire s'avère un instrument très efficace pour permettre le suivi des revenus et des charges autant pour les gestionnaires des unités d'affaires que pour l'administration municipale.

Les objectifs du processus de production des résultats financiers sont les suivants :

- Présenter les dépenses et les revenus anticipés par rapport au budget et en dégager les écarts les plus significatifs;
- Faciliter la planification des besoins financiers;
- Allouer stratégiquement les ressources financières disponibles aux besoins prioritaires;
- Permettre une reddition de comptes à l'Administration municipale de l'avancement réel des différents projets ou programmes et des charges de fonctionnement;
- Uniformiser l'enregistrement des informations financières aux livres comptables de la Ville.

Face à la période de turbulence économique actuelle, l'Arrondissement se doit d'appliquer plus que jamais la même discipline financière qu'il a toujours utilisée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 22 210182 Dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2022 ainsi que de l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2022, comparativement à la même période l'an dernier, soit au 30 juin 2021(GDD 1228286004)

CA 21 210 194 , le 21 septembre 2021, Dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2021 ainsi que de l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2021, comparativement à la même période l'an dernier, soit au 30 juin 2020.(GDD1218286004)

CA20 210 161, le 11 août 2020, dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2020 ainsi que de l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2020, comparativement à la même période l'an dernier, soit au 30 juin 2019. (1208286004)

CE20 0570, le 23 avril 2020, adopté le plan financier général de 123,4 M\$ visant à atténuer, pour 2020, les effets de la COVID-19. (1203843004)

CA 19 210 200, le 3 septembre 2019, dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2019 en date du 30 juin 2019 et de l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2019 comparé avec celui du 30 juin 2018. (1196360008)

DESCRIPTION

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES PROJÉTÉS - ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE AU 30 JUIN 2023 :

En tenant compte des résultats à ce jour, après 6 mois d'opération, l'arrondissement de Verdun estime que l'équilibre budgétaire sera atteint si aucun événement majeur ne vient affecter l'équilibre budgétaire pour 2023.

ÉTATS COMPARATIFS :

Les revenus ont totalisé 1 343 536 \$ au 30 juin 2022 comparativement à 1 147 501 \$ à pareille date en 2022, soit une augmentation de 196 035 \$ ou 17,08 %.

Les charges totalisent 17 405 930 \$ au 30 juin 2023 comparativement à 15 294 034 \$ à pareille date en 2022, soit une diminution de 2 111 896 \$ ou une variation de 13,8 %.

Même si les activités ont repris cette année, l'Arrondissement dépose des efforts afin d'utiliser de manière efficace les ressources financières tout en assurant des services de qualité pour l'ensemble des citoyens de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES PROJÉTÉS - ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE AU 30 JUIN 2023 :

Variation entre le budget original et le budget modifié : 1 844 200 k\$

Pour l'exercice financier 2023, le budget des dépenses au montant de 39 901 600 \$ a été augmenté d'une somme de 1 844 200 \$. Ce montant s'explique principalement par l'ajout de l'Arrondissement à partir de son surplus de gestion, de 1 255 200 \$ afin de financer les opérations de neige, pour financer le plan d'investissement en prévention ainsi que financer des études en lien avec divers plans stratégiques de l'arrondissement.

De plus, l'Arrondissement a reçu une subvention de 251 400 \$ provenant du programme Fonds pour la réouverture des organismes du patrimoine du ministère du Patrimoine canadien pour soutenir financièrement les activités de fonctionnement de la Maison Nivard-De Saint-Dizier, 216 000 \$ en provenance du budget Prévention Montréal (Projets Axe 1 - Développement enfant et jeune et Axe 2 - Sécurité urbaine) \$, un montant de 27 100 \$ provenant du ministère de la Santé et des Services sociaux pour le projet Plan de gestion et de contrôle de l'herbe à poux et 17 700 \$ Subvention provenant du programme Fonds pour la réouverture des organismes du patrimoine du ministère du Patrimoine canadien pour soutenir financièrement les activités de fonctionnement de la Maison Nivard-De Saint-Dizier.

Une liste détaillée des ajustements de budget est en pièce jointe au présent dossier.

REVENUS : Baisse anticipée : 774 600 \$

Au niveau des revenus de l'arrondissement, les résultats au 30 juin 2023 nous permettent d'estimer que l'Arrondissement ne rencontrera pas cette année la cible budgétaire de 3 801 500 \$, et ce, malgré le fait que les revenus sont de 1 463 057 \$ au 30 juin 2023.

En effet, ce montant inclut une somme de 361 134 \$ pour les permis de construction et modifications qui ne sont pas sous la gouverne des arrondissements et seront donc transférés au Service des finances de la Ville en fin d'exercice financier.

Ainsi, les revenus locaux réels de l'Arrondissement au 30 juin sont plutôt de 1 101 923 \$, ce qui correspond à 29,0 % de la cible annuelle.

Le manque à gagner au niveau des revenus est actuellement estimé à 774 600 \$. Cette réduction estimée est sans doute attribuable aux effets de l'augmentation de l'inflation et à la hausse des taux d'intérêt.

Ainsi, la cible budgétaire pour les revenus liés aux permis d'occupation public a été surévaluée en 2023 et un déficit de l'ordre de 400 000 \$ est appréhendée, conséquemment à l'augmentation des taux d'intérêt, auquel l'industrie de la construction est sensible.

Par ailleurs, l'inflation peut expliquer un changement dans les habitudes de consommation qui se reflète dans la réduction de 124 600 \$, que nous prévoyons pour la location de nos salles, de nos espaces et de nos installations.

Finalement, nous prévoyons un recul de 250 000\$ des revenus découlant des travaux effectués par la Ville afin de réparer des infrastructures endommagées conséquemment à l'encaissement de dépôts de garantie.

DÉPENSES: Économie anticipée de 796 400 \$

Pour la période finissant le 30 juin 2023, l'Arrondissement a dépensé un montant de 17 405 930 \$, correspondant à 41,69 % du budget annuel modifié. Les résultats au 30 juin nous permettent d'estimer que l'arrondissement générera cette année des économies de l'ordre de 796 400 \$. Ce résultat s'explique principalement par des économies anticipées en lien avec les dépenses de publicité, communication, frais de de poste, fournitures, équipement de bureau, frais de déplacement ainsi que par les économies anticipées pour les dépenses reliées aux travaux effectués par la Ville concernant les dépôts de garantie (250 000 \$).

Compte tenu des mesures de suivi et d'un contrôle très rigoureux mis en place, nous estimons que l'enveloppe budgétaire de l'arrondissement de Verdun sera respectée pour l'exercice financier 2023.

ÉTATS COMPARATIFS :

Les revenus ont totalisé 1 343 536 \$ au 30 juin 2022 comparativement à 1 147 501 \$ à pareille date en 2022, soit une augmentation de 196 035 \$ ou 17,08 %.

Les charges totalisent 17 405 930 \$ au 30 juin 2023 comparativement à 15 294 034 \$ à pareille date en 2022, soit une augmentation de 2 111 896 \$ ou une variation de 13,8 %. Il est à noter que le premier trimestre de 2022 a été marqué par des mesures de confinement contrairement à cette année où toutes les activités ont repris de façon habituelle.

L'Arrondissement déploie des efforts afin d'utiliser de manière efficace les ressources financières tout en assurant des services de qualité pour l'ensemble des citoyens de l'arrondissement.

REVENUS AU 30 JUIN : Sur le plan des revenus, les résultats au 30 juin 2023 de 1 343 536 \$ sont supérieurs de 196 035 \$ en comparaison de ceux du 30 juin 2022, *soit une variation de 17,08 %, comparativement à la même période en 2022.*

Les écarts significatifs entre les revenus de 2023 par rapport à ceux de 2022 s'expliquent comme suit :

- Autres rendus: Écart défavorable de (168 799) \$ principalement dû aux ajustements de non récurrents, de 2022, liés à l'appropriation de soldes de divers dépôts concernant des dossiers inactifs.
- Autres services rendus Écart favorable de 212 594 \$ lié principalement à la reprise des activités notamment l'augmentation des revenus liés aux inscriptions, aux abonnements et aux locations de salles et des espaces ainsi qu'au revenu concernant les permis d'occupation publics.
- Transfert conditionnel : écart favorable 113 045\$
 - Solde résiduel de 78 215\$ soutien financier reçu en 2022 pour soutenir le projet de renouvellement de l'exposition permanente et les activités de fonctionnement de la Maison Nivard-De Saint-Dizier

- Solde résiduel 14 625\$ soutien financier reçu en 2022 provenant du Ministère de l'agriculture, des pêches et d'Alimentation du Québec (MAPAQ) dans le cadre du Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région - Appui pour l'élaboration d'un plan de développement d'une communauté nourricière.
- Subvention de 10 512 \$ accordée par le ministère de l'Éducation, et ce, dans le cadre du projet de développement du loisir et du sport afin d'offrir la gratuité des formations menant au brevet de sauveteur national et de moniteur aquatique.
- Subvention de 9 693 \$ provenant du ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030 pour le projet Plan de gestion et de contrôle de l'herbe à poux de l'arrondissement de Verdun.

DÉPENSES AU 30 JUIN : *Augmentation de 2 111 896 \$ soit 13,8 %*

Les charges ont totalisé 17 405 930 au 30 juin 2023 comparativement à 15 294 034 \$ à pareille date en 2022, soit une augmentation de 2 111 896 ou une variation de 13,8 %. Il faut noter que lors du premier trimestre 2022 certaines activités n'avaient pas repris leur rythme habituel et ce, en raison des restrictions liées à covid. Cette année, l'ensemble des activités ont repris dès le début de l'exercice. De plus, l'Indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté de 4,4 % d'une année à l'autre. Or, l'arrondissement a maintenu son offre de service à la population.

Les écarts significatifs entre les charges au 30 juin de 2023 par rapport à la même période de 2022 découlent principalement des éléments suivants :

- Une augmentation des charges de rémunération de l'ordre de 796 856 \$ en 2023, soit une variation de 6,6 %. Cette augmentation est principalement attribuable à la reprise des activités ainsi qu'à l'indexation des salaires prévue aux conventions collectives et conditions de travail des employés. De plus, certains ajustements structurels ont été effectués en lien avec des impératifs opérationnels liés à la régularisation de la structure de la Direction du développement du territoire et des études techniques (notamment ALIS). Notons également, l'ajout de cols bleus (2 AP) liés à nos obligations du plancher d'emploi plancher d'emploi.
- Des transactions non récurrentes pour un total de 279 793 \$ créé en 2022, à la suite de la radiation de divers comptes de bilan non requis (GDD 1228287001);
- Une augmentation des charges de 461 950 M\$ en location, entretien et réparation d'équipements. Cette augmentation est principalement attribuable à l'augmentation des coûts liés à l'inflation. Il est à noter que des dépenses additionnelles de 185 000\$ sont liées à des travaux d'égout et d'aqueduc (fonds réservé de l'eau).
- Une augmentation des charges en services professionnels de l'ordre de 511 546 \$. Cette augmentation est principalement attribuable à la reprise des activités et à l'augmentation des coûts liés à l'inflation. Notons les coûts additionnels de 222 000 \$ liés à l'inflation du contrat de neige.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le rapport d'évolution budgétaire au 30 juin 2023, tel que transmis au Service des finances le 19 juillet 2023, est déposé en pièce jointe.

L'état comparatif des revenus et dépenses au 30 juin 2023 est déposé en pièce jointe.

MONTRÉAL 2030

Amplifier la démocratie et la participation : miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

On continue de ressentir les répercussions de la pandémie, entre autres pour le rééquilibrage continu de la demande des consommateurs et des problèmes de chaînes d'approvisionnement entraînant une augmentation de prix et une augmentation des ressources financières requises pour maintenir le même niveau de services que avant la pandémie.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simona STOICA STEFAN

Cheffe de division Ressources
financières et matérielles (Intérim)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-08-17

André LAVOIE

Directeur , Direction des services
administratifs(intérim)

**Dossier # : 1239950004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	Programme du Budget participatif de Montréal
Objet :	Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 2e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et confirmer son engagement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits.

Il est recommandé :

1. d'approuver l'inscription des projets suivants sur le bulletin de vote citoyen dans le cadre de la 2^e édition du budget participatif de Montréal :

Projet 1: 305 - Un tiers lieu pour l'activité créative

Projet 2: 601 - Modules de jeux universellement accessibles

Projet 3: 609 - Pôle jeunesse de Verdun

Projet 4: 612 - Transformation des parcs Desmarchais et Monseigneur-J.A.-Richard

Projet 5: 704 - Montréal Grimpe!

Projet 6: 705 - Abris vélo sécurés

Projet 7: 709 - Gyms extérieurs accessibles pour toutes et tous

Projet 8: 715 - Des micro parcs familiaux et des petites places publiques

2. de confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser les projets qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue du vote citoyen de la 2e édition du budget participatif de Montréal, sous réserve de la disponibilité des crédits;

3. d'assumer les dépenses de fonctionnement qui pourraient en découler.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2023-08-29 11:15

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement (Intérim)
Verdun , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION Dossier # :1239950004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	Programme du Budget participatif de Montréal
Objet :	Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 2e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et confirmer son engagement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits.

CONTENU

CONTEXTE

En 2021, la Ville a lancé la première édition d'une démarche de budget participatif à l'échelle de Montréal, permettant à la population d'influencer l'affectation d'une partie du budget municipal. À cette occasion, les Montréalaises et Montréalais ont pu, d'abord, proposer des idées, puis voter pour choisir les projets à réaliser. En 2022, la Ville et les arrondissements concernés ont amorcé la planification et la réalisation des douze projets lauréats issus de cette première édition.

Fort de cette expérience, la Ville de Montréal a renouvelé l'exercice pour une deuxième édition et réservé à son Programme décennal d'immobilisations (PDI) une somme totale de 30 millions de dollars pour la réalisation de nouveaux projets issus d'idées citoyennes. De cette somme, il est prévu qu'au moins cinq millions de dollars soient attribués à des projets répondant aux besoins des jeunes de 30 ans et moins.

Du 13 octobre au 4 décembre 2022, la population montréalaise a ainsi été invitée à déposer des idées d'aménagements ou d'équipements municipaux qui répondent à l'un ou l'autre des trois thèmes identifiés pour cette édition, soit la jeunesse, l'équité et la sécurité.

À partir de janvier 2023, un travail d'analyse des 666 idées reçues s'est amorcé, selon les étapes suivantes :

1. Analyse de recevabilité basée sur les cinq principaux critères d'admissibilité inscrits à

la Charte du budget participatif de Montréal:

- ◊ Contribuer à la transition écologique et sociale de Montréal en s'inscrivant dans au moins l'un des trois thèmes identifiés plus haut;
- ◊ Viser l'intérêt collectif;
- ◊ Représenter une dépense en investissement;
- ◊ Être réalisable par la Ville, sur le domaine public ou sur une propriété de la Ville;
- ◊ Pouvoir donner lieu à un projet d'envergure.

2. Priorisation, fusion, bonification et développement des idées en projets par des comités mixtes formés de représentantes et représentants de la société civile montréalaise et du personnel des 19 arrondissements.

3. Analyse de faisabilité technique et réglementaire et évaluation des coûts, par les unités d'affaires de la Ville, des 56 projets développés à partir des idées citoyennes.

La prochaine étape étant le vote du public sur les projets, le présent dossier décisionnel vise à approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 2^e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement et à confirmer son engagement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits.

En rappel : en donnant à la population le pouvoir de décider de l'affectation de l'enveloppe de 30 M\$ réservée au budget participatif cette année, et tel qu'énoncé dans la Charte du budget participatif de Montréal (2^e édition), la Ville s'est engagée à :

- désigner comme lauréats les projets ayant obtenu le plus de voix et entrant dans l'enveloppe réservée;
- débiter leur réalisation dans les deux ans suivant leur dévoilement, à les mettre en œuvre jusqu'à épuisement de l'enveloppe et à informer le public de leur état d'avancement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 0754 – 13 juin 2023 – Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 135 000 000 \$ afin de financer les projets d'immobilisation municipaux réalisés dans le cadre du budget participatif de Montréal;

CM22 1379 – 15 décembre 2022 – Adoption du programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal (volet ville centrale);

CM22 0005 – 20 janvier 2022 – Adoption du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de la Ville de Montréal (volet ville centrale);

CA21 210097 - Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote du public qui sont susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de Verdun.

DESCRIPTION

Au terme de l'analyse de faisabilité technique et réglementaire, de l'analyse de capacité interne de mise en œuvre et de l'évaluation des coûts réalisées par l'arrondissement, les

projets ci-dessous ont été retenus pour inscription sur le bulletin de vote citoyen de la deuxième édition du budget participatif de Montréal :

DESCRIPTIFS DES PROJETS				ASPECTS FINANCIERS
# du projet	Titre	Court descriptif	Localisation envisagée	Valeur en PDI estimée lors de l'analyse de faisabilité et d'évaluation de coûts - net de ristourne
305	Un tiers lieu pour l'activité créative	Créer un tiers lieu ouvert à toutes et à tous, permettant à la fois l'expression artistique et les rencontres, soit : <ul style="list-style-type: none"> - un espace extérieur couvert - avec du mobilier pour les rencontres - et un canevas ou autre support pour réaliser des œuvres - ajout de verdissement pour créer un espace de détente et favoriser la créativité 	- Parc du Souvenir - Place de la grande Marguerite ou parc West Vancouver dans le quartier Ile-des-Soeurs	1,3 M\$ -800 000\$ pour le parc du Souvenir -500 000\$ pour la Place de la grande Marguerite ou le parc West Vancouver
601	Modules de jeux universellement accessibles	Développer des espaces de jeux inclusifs dans les parcs existants ou de nouveaux parcs, avec une approche d'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+).	- Parc Monseigneur-Richard : parc le plus achalandé de l'arrondissement avec un besoin de réfection des modules de jeux - Autres parcs de l'arrondissement, idéalement un par quartier pour les trois quartiers de Verdun	2 000 000 \$ pour le Parc Monseigneur Richard
609	Pôle jeunesse de Verdun	Aménagement d'un espace destiné aux jeunes dans le parc Arthur-Therrien et accueillant différentes fonctions. Le site serait animé par des organismes locaux déjà identifiés. Le projet comprend : un kiosque alimentaire (animé par les jeunes), un atelier de réparation de vélo, un espace de prêt de matériel et de jeux, du mobilier de	Parc Arthur-Therrien	1 000 000 \$

		détente, etc.		
612	Transformation des parcs Desmarchais et Monseigneur-J.A.-Richard	Aménager l'espace extérieur du parc Desmarchais pour créer un lieu culturel et communautaire citoyen favorisant l'interaction intergénérationnelle, et effectuer une rénovation majeure des espaces de jeux et de jeux d'eau du parc Monseigneur-J.-A.-Richard.	- Parc Desmarchais (Adjacent à la maison de la culture et à l'école de cirque) - Parc Monseigneur-J.-A.-Richard	3 000 000\$ - 1 M\$ pour le parc Desmarchais - 2 M\$ pour le parc Monseigneur Richard
704	Montréal grimpe !	Aménager des parois, installer des blocs d'escalade extérieurs en accès libre pour une diversité d'âges et de capacités	À déterminer Site à l'étude: -au parc Monseigneur Richard (lien projet 612) -Arthur-Therrien, (lien Projets 609)	500 000\$
705	Abris vélo sécurés	Installer des abris à vélos couverts et sécurisés (minimum 20 places, avec accès simple et pour lequel les usagers doivent utiliser leur propre cadenas : - près des écoles secondaires publiques; - dans les secteurs densément habités où les rangements privés sont rares; - près des artères commerciales ou d'autres lieux achalandés.	À déterminer Site à l'étude: - Près de l'école <u>Secondaire Monseigneur Richard</u> - Croisement de deux segments de la route verte, soit au carrefour <u>Gilberte-Dubé - Gaétan-Laberge</u> - Près de la rue Wellington: stationnement municipal 3e avenue près des métros de l'Église et de Verdun	450 000\$ 150K \$ par espace retenu - suggestion : 3 endroits à prioriser pour un total de 450 K\$
		Aménagement convivial d'équipements pour l'entraînement extérieur autonome (gym urbain ou parc de callisthénie) ou de parcours de type TRX ou hébertisme dans des parcs ou des endroits sous-utilisés, avec un souci d'accessibilité pour différents publics-cibles	À déterminer Site à l'étude:	

709	Gyms extérieurs accessibles pour toutes et tous	Aménagement d'un mobilier urbain favorisant les regroupements de petits groupes (estrades, tables à picnic avec parasol, bancs) Estimé basé selon le concept préliminaire de modules d'exercices extérieurs et de mobiliers pour accueillir les élèves dans des micro-rassemblement sur l'ensemble du parc Arthur Therrien. À noter que nous sommes sur du sol contaminé.	- Près école <u>École Secondaire Monseigneur Richard</u> , - parc Arthur-Therrien - Parc Beurling	2 000 000\$
715	Des micro parcs familiaux et des petites places publiques	Aménagement d'un micro parc familial ou d'une petite place publique de proximité dans des espaces sous-utilisés sur le domaine public (par exemple des stationnements sur rue, sur certaines saillies de trottoirs ou encore sur une portion d'intersection. Cet espace : - est adapté au milieu socioculturel du quartier dans lesquels il se trouve; - permet de mieux attribuer les espaces sur le domaine public; - est équipé selon les besoins du secteur et accessible en toutes saisons, dans la mesure du possible; - contribue au verdissement d'un quartier et à l'apaisement de la circulation; - créer des opportunités de rencontres et de connexions pour ses habitant-es.	À déterminer Site à l'étude: -Parc du souvenir -Place de la grande Marguerite ou parc West Vancouver, à l'île des soeurs -Parc Hadley entre les rues Stephens - Bannantyne et boulevard LaSalle	1 851 500\$ - 1 M\$ pour le Parc du Souvenir - 425 750\$ pour la Place de la grande Marguerite ou West Vancouver - 425 750\$ pour le Parc Hadley

JUSTIFICATION

Il est essentiel que le conseil d'arrondissement donne un accord formel quant aux projets se réalisant sur son territoire ou relevant en tout ou en partie de sa compétence qu'il souhaite voir inscrire sur le bulletin de vote citoyen.

Cet engagement des instances compétentes est nécessaire en amont du vote citoyen afin d'assurer notamment une crédibilité au processus démocratique. Cet engagement se veut un signal fort à la population quant à la volonté de la Ville de Montréal de déployer les efforts nécessaires pour que les projets qu'elle choisisse lors du vote voient le jour. La Ville doit donc être en accord avec les projets soumis et s'engager à les réaliser. Également, cet engagement est nécessaire puisque les unités d'affaires associées devront prendre en

charge la mise en œuvre des projets lauréats (planification, conception, réalisation, entretien, etc.), et assumer tout impact que cette mise en œuvre pourrait avoir sur leur budget de fonctionnement.

Il est à noter que deux instances décisionnelles peuvent convenir d'un échange de services ayant pour effet de permettre à l'instance qui n'est pas compétente de réaliser le projet à la place de l'autre. La réalisation des projets (ou portions de projets) relevant de la compétence du conseil de la ville pourra donc être confiée dans un deuxième temps à certains arrondissements selon le ou les projets lauréats concernés, en conformité des ententes de services convenues.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cadre de la deuxième édition du budget participatif de Montréal, les sommes disponibles correspondent à du budget d'investissements réservés au PDI corporatif.

Pour tout projet désigné lauréat à l'issue du vote citoyen, l'unité d'affaires responsable de la réalisation du projet (ou de la portion du projet qui la concerne) :

- se verra virer les crédits budgétaires équivalents à la valeur en budget d'investissement nécessaire à sa réalisation, telle qu'estimée lors de l'étape d'analyse de faisabilité et de coûts réalisée par les unités d'affaires concernées, et ce, sous réserve de disponibilité des crédits;
- devra assumer tout impact que cette réalisation (en termes de planification, conception, entretien, etc.) pourrait avoir sur son budget de fonctionnement.

Lors de ce virement de crédits, l'arrondissement devra s'engager :

- à utiliser les crédits budgétaires virés uniquement aux fins du ou des projet(s) lauréat(s) du budget participatif de Montréal;
- à utiliser les crédits budgétaires virés en respect des règles de capitalisation, des règles d'octroi de contrat et des règles d'approbation des dépenses par les instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal;
- à assumer tout impact du ou des projet(s) lauréat(s) sur son budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités de Montréal 2030, des engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de diminution des vulnérabilités climatiques, ainsi que des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle (voir document joint « Grille d'analyse Montréal 2030 »)

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence ou le report d'approbation de la liste des projets à soumettre au vote, tout comme l'absence ou le report de prise d'engagement, par les instances responsables de chacun des projets selon leurs compétences respectives, quant à la réalisation de ceux qui remporteront la faveur du public, pourrait compromettre la tenue prévue, à l'automne 2023, du vote citoyen, phase cruciale du budget participatif de Montréal.

Le bon déroulement de cette phase, et la garantie offerte à la population que les projets qu'elle sélectionne seront bel et bien réalisés, sont essentiels pour maintenir la confiance du

public envers la capacité de la Ville à honorer ses engagements en matière de démocratie et de participation citoyenne.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication globale sera pilotée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville de Montréal, en collaboration avec les services de communications en arrondissements, pour faire la promotion du vote auprès du grand public montréalais, ainsi qu'auprès des groupes ciblés pour cette édition, notamment les jeunes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Automne 2023 : vote citoyen

- À la suite du vote : confirmation, par le comité exécutif de la Ville de Montréal, des projets lauréats, annonce publique et amorce de leur réalisation par les unités d'affaires concernées*

* La réalisation des projets lauréats doit être amorcée dans les deux ans suivant leur annonce.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Simona STOICA STEFAN, Verdun
Fannie PILON-MILLETTE, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Myriam LAFORCE, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Simona STOICA STEFAN, 24 août 2023
Fannie PILON-MILLETTE, 22 août 2023
Myriam LAFORCE, 21 août 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude PAUZÉ
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-08-17

Julie MAHONEY
Cheffe de section projets de parcs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel POTVIN
Directeur par intérim



Dossier # : 1239950003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser M. Jean Cardin, chef de la Division des études techniques, à signer au nom de l'arrondissement de Verdun tous les documents relatifs aux projets présentés dans le cadre du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et pour tous autres programmes de financement provenant du même ministère, pour l'année 2023.

Il est reommandé:

d'autoriser M. Jean Cardin, chef de la Division des études techniques, à signer au nom de l'arrondissement de Verdun tous les documents relatifs aux projets présentés dans le cadre du *Programme d'aide financière* de restauration et de création de milieux humides et hydriques du ministère de l'environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et pour tous autres programmes de financement provenant du même ministère, pour l'année 2023.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2023-08-25 12:02

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement (Intérim)
Verdun , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1239950003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser M. Jean Cardin, chef de la Division des études techniques, à signer au nom de l'arrondissement de Verdun tous les documents relatifs aux projets présentés dans le cadre du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et pour tous autres programmes de financement provenant du même ministère, pour l'année 2023.

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme de financement du programme de restauration ou de création de milieux humides et hydriques du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) permet de soutenir financièrement la réalisation de projets de restauration de milieux humides et hydriques, dans le cas présent, il s'agit d'une demande d'aide financière pour la réalisation de travaux de restauration des lacs Lacoursière. Le présent dossier vise à mandater monsieur Jean Cardin, chef de la Division des études techniques, à signer tous les documents relatifs aux projets présentés dans le cadre de ce programme ou de tous autres programmes du même ministère

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Autoriser monsieur Jean Cardin, chef de la Division des études techniques à signer au nom de l'arrondissement de Verdun tous les documents relatifs aux projets présentés dans le cadre du *Programme d'aide financière* du ministère de l'environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec (MELCCFP) et pour tous autres programmes de financement provenant du même ministère, pour l'année 2023

JUSTIFICATION

Le ministère de l'environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec (MELCCFP) a élaboré et mis en place *le Programme d'aide financière* de restauration et de création de milieux humides et hydriques dont l'objectif est le même que celui de l'Arrondissement Verdun en ce qui concerne la restauration des lacs Lacoursière

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun coût en lien direct avec ce dossier

MONTREAL 2030

N.A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude PAUZÉ
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Julie MAHONEY
Cheffe de section projets de parcs

Le : 2023-08-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel POTVIN
Directeur par intérim



Dossier # : 1238286004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'utilisation de l'affectation de surplus de gestion pour un montant de 200 000 \$, taxes net de ristourne pour financer des dépenses en lien avec le 150ème anniversaire de Verdun.

Il est recommandé :

d'autoriser l'utilisation de l'affectation de surplus de 200 000\$, taxes net de ristourne pour financer des dépenses en lien avec le développement de la programmation et la logistique dans le cadre des festivités pour souligner le 150ème anniversaire de Verdun.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2023-08-25 09:03

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement (Intérim)
Verdun , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1238286004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'utilisation de l'affectation de surplus de gestion pour un montant de 200 000 \$, taxes net de ristourne pour financer des dépenses en lien avec le 150ème anniversaire de Verdun.

CONTENU**CONTEXTE**

Verdun souhaite souligner le 150ème anniversaire de sa fondation. Une gouvernance a été mise en place et les travaux des différents comités ont débuté, afin d'organiser les festivités en lien avec cet anniversaire.

.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

s.o.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'organisation de son 150 ième anniversaire et de la programmation en développement visant à le souligner, une résolution est soumise au conseil afin que l'administration puisse recourir au surplus accumulé de l'arrondissement Verdun.

Ce recours vise à payer les dépenses en services professionnels qui sont en lien avec le développement d'une programmation, la logistique, la recherche de commandites et les communications qui sont requises dans le cadre de ces festivités.

Nous estimons à ce stade-ci des dépenses moyennes de 12 500\$ / mois, pour la période allant du mois d'août 2023 à décembre 2024, soit 16 mois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier vise à financer les dépenses de services professionnels à portée de l'arrondissement via le surplus de gestion de l'arrondissement se chiffrant à 200 000 \$ net de ristourne de taxes.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Direction des services administratifs (Iva STOILOVA-DINEVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Simona STOICA STEFAN

Cheffe de division Ressources
financières et matérielles (Intérim)

André LAVOIE

Directeur , Direction des services
administratifs



Dossier # : 1232959003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de l'entente de subvention obtenue dans le cadre du Fonds pour le transport actif, en lien avec la planification d'une mobilité active dans le cadre d'un plan de mobilité durable, et autoriser Madame Stéphanie Zhao Liu, secrétaire d'arrondissement, à signer tout engagement s'y afférant.

Il est recommandé:

1. d'autoriser la signature de l'entente de subvention obtenue dans le cadre du *Fonds pour le transport actif* , en lien avec la planification d'une mobilité active dans le cadre d'un plan de mobilité durable;
2. d'autoriser Madame Stéphanie Zhao Liu, secrétaire d'arrondissement, à signer tout engagement s'y afférant.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2023-08-29 11:14

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement (Intérim)
Verdun , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1232959003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de l'entente de subvention obtenue dans le cadre du Fonds pour le transport actif, en lien avec la planification d'une mobilité active dans le cadre d'un plan de mobilité durable, et autoriser Madame Stéphanie Zhao Liu, secrétaire d'arrondissement, à signer tout engagement s'y afférant.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) a procédé au dépôt d'une candidature pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme fédéral *Fonds pour le transport actif* (FTA). Ce fonds est sous l'égide d'*Infrastructure Canada* . La DDTET a reçu une réponse préliminaire favorable pour l'obtention de cette subvention. Plusieurs étapes sont à franchir pour l'obtention de ces fonds. Dans un premier temps, l'Arrondissement doit fournir un document officiel démontrant l'autorisation du conseil d'arrondissement, par une résolution, de conclure l'entente avec le *Fonds pour le transport actif* . Ensuite, il doit demander un décret au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), tel que le requiert la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (LMCE). L'entente pourrait être signée que lorsque le décret sera obtenu, tous les documents transmis à *Infrastructure Canada* et que le contenu de l'entente sera approuvé par les 2 parties.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 210072 - 4 avril 2023 - Demander un décret au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'obtention d'une subvention fédérale d'Infrastructure Canada, dans le cadre du Fonds pour le transport actif (FTA), tel que l'exige la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (LMCE), et ce, afin de rédiger un document de planification intégrant la mobilité active. (1232959001)

DESCRIPTION

La présente demande vise ultimement à autoriser la signature de l'entente avec *Infrastructure Canada* et obtenir les fonds. Les étapes menant à l'obtention des fonds sont les suivantes :

- Transmission de la résolution du conseil d'arrondissement et de l'entente quasi complétée, mais non signée, à *Infrastructure Canada*;
- Dès réception de l'accord d'*Infrastructure Canada* , transmettre la résolution et l'entente au MAMH pour compléter la demande de décret (dossier déjà ouvert);

- Modification de l'entente pour ajouter le numéro du décret obtenu;
- Signature de l'entente par les 2 parties;
- Obtention des fonds.

Le contenu de l'entente se résume ainsi :

- Attendus;
- Définitions;
- Responsabilités du bénéficiaire;
- Dispositions légales;
- Généralités;
- Annexes (détails de la subvention et du projet, dépenses admissibles, protocole de communication).

La section 39 de l'entente vise à identifier la personne-ressource, soit celle avec qui les communications générales du projet se feront. C'est pourquoi les coordonnées de la professionnelle au dossier y ont été inscrites.

JUSTIFICATION

La signature de l'entente est indispensable pour l'obtention des fonds.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de la démarche de rédaction du volet concernant la mobilité active a été évaluée à 80 000 \$ avant taxes. La subvention qui sera obtenue est de 50 000 \$. La balance du budget serait assumée par le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

Le montant de la subvention devra être dépensé en 2023-2024, mais le projet doit être complété avant mars 2026.

L'intervention des services administratifs est également disponible dans le dossier 1232959001.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, compte tenu qu'il s'agit d'une demande d'autorisation pour la signature d'une l'entente menant à une subvention fédérale d'*Infrastructure Canada* .

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission de la résolution du conseil d'arrondissement et de l'entente quasi complétée, mais non signée, à *Infrastructure Canada*;

- Dès réception de l'accord d'*Infrastructure Canada*, transmettre la résolution et l'entente au MAMH pour compléter la demande de décret (dossier déjà ouvert);
- Modification de l'entente pour ajouter le numéro du décret obtenu;
- Signature de l'entente par les 2 parties;
- Obtention des fonds.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun , Direction des services administratifs (Felician Dorin MIHUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon BÉDARD
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Anthony VILLENEUVE
chef(fe) de division - permis et inspection
(arrondissement)

Le : 2023-08-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel POTVIN
Directeur par intérim



Dossier # : 1235291002

Unité administrative responsable : Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adoption, sans changement, du Second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels (1700-129P2)

Vu l'avis de motion donné du *Règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels* par la conseillère Céline-Audrey Beauregard lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 avril 2023;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels* » lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 juin 2023;

Attendu que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 juin 2023, le conseil d'arrondissement de Verdun a, par l'adoption de sa résolution CA23 210137, adopté le *Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels* (1700-129P1);

Attendu qu'une assemblée publique (de consultation) a été tenue le jeudi 15 juin 2023.

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est recommandé :

d'adopter, sans changement, le *Second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels* (1700-129P2)

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2023-06-19 09:05

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement (Intérim)
Verdun , Direction des services administratifs



Dossier # : 1235291002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption, sans changement, du Règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels (1700-129)

Vu l'avis de motion donné du *règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels (1700-129)*, par la conseillère Céline-Audrey Beauregard à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 avril 2023;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels (1700-129) » lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 juin 2023;

Attendu que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 juin 2023, le conseil d'arrondissement de Verdun a, par l'adoption de sa résolution CA23 210137, adopté le *Premier projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels (1700-129P1)*;

Attendu qu'une assemblée publique (de consultation) a été tenue le jeudi 15 juin 2023.

Attendu que lors de sa séance ordinaire tenue le 27 juin 2023, le conseil d'arrondissement de Verdun a, par l'adoption de sa résolution CA23 210174, adopté le *Second projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels (1700-129P2)* ;

Attendu que les copies du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est recommandé :

d'adopter le *règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels (1700-129)* .

Signé par Annick DUCHESNE Le 2023-08-28 11:07

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement (Intérim)
Verdun , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1235291002

Unité administrative responsable : Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adoption, sans changement, du Second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels (1700-129P2)

CONTENU

CONTEXTE

Objet: Adoption, sans changement, du *Second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels (1700-129P2)*

Lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 juin 2023, le conseil a, par l'adoption de sa résolution CA23 210137, adopté le *Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels (1700-129P1)*.

Une assemblée publique (de consultation) a été tenue le jeudi 15 juin 2023.

À la suite de cette assemblée publique, l'Administration ne suggère aucun changement au projet de règlement.

Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire et s'applique à l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Il y a donc lieu de procéder à l'adoption, sans changement, du *Second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels (1700-129P2)*

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelkrim AIT ABDAIM
Conseiller en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1235291002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption, sans changement, du Règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels (1700-129)

CONTENU

CONTEXTE

Contexte

Objet : Adoption du *règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels* (1700-129).

Une assemblée publique (de consultation) a été tenue le jeudi 15 juin 2023.

Lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 27 juin 2023, le conseiller Benoit Gratton a proposé l'adoption du second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels (1700-129P2) », résolution CA23 210174.

Un avis a été publié le 25 juillet 2023, pour informer de la possibilité de déposer une demande de participation à un référendum portant sur une disposition susceptible d'approbation référendaire, tel que décrit à l'avis.

En date du 2 août 2023, aucune demande de participation à un référendum n'a été transmise à l'arrondissement.

Il y a donc lieu de procéder à l'adoption du règlement.

Description

L'Administration recommande au conseil d'arrondissement d'adopter le *règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels* (1700-129).

Justification

S'il souhaite aller de l'avant avec la modification du Règlement de zonage afin d'encadrer l'usage des bâtiments résidentiels, le conseil doit maintenant adopter le règlement.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Adoption du règlement: CA du 5 septembre 2023
Réception du certificat de conformité
Entrée en vigueur du règlement

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables notamment aux dispositions de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, (RLRQ, chapitre C-11.4), du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, du Plan d'urbanisme de Montréal, ainsi que celles de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelkrim AIT ABDAIM
Conseiller en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1235291002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels (1700-129P1)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire décisionnel fait suite au sommaire 1205291006 qui avait introduit des dispositions visant à encadrer les divisions ou les subdivisions des logements et également encadrer la réduction du nombre de logements dans un bâtiment.

Le conseil d'arrondissement a mandaté la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) afin de proposer un ajustement à ces dispositions afin de mieux encadrer certaines transformations de bâtiments qui occasionnent la division ou la subdivision de plusieurs logements, par strict déplacement des murs intérieurs, sans modifier le nombre de logements dans le bâtiment. Le conseil a observé que ce type d'intervention aurait pour effet direct le déplacement de plusieurs ménages, certains d'entre eux se trouvant d'emblée dans une situation de précarité.

La modification proposée est comparable à celle d'autres arrondissements qui ont, en 2019-2020, adopté des mesures similaires visant l'encadrement de l'usage et de la transformation des logements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 210266 - 1er décembre 2020 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement de zonage (1700) afin d'encadrer l'usage de bâtiments résidentiels (1700-125). (1205291006)

CA20 210208 - 6 octobre 2020 - Adoption - Règlement abrogeant le Règlement régissant l'obtention de dérogations à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divisé à l'égard des quartiers de Wellington-De L'Église et de Desmarchais-Crawford de l'arrondissement de Verdun et abrogeant le Règlement 1539 (RCA07 210007). (1205291007)

DESCRIPTION

Considérant les pouvoirs accordés par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), l'arrondissement de Verdun propose de modifier l'encadrement de l'usage des bâtiments résidentiels et leurs transformations en modifiant le *Règlement de zonage* (1700) de la façon suivante :

1. La division et la subdivision des logements dans les bâtiments résidentiels :

Afin d'encadrer la division et la subdivision des logements le projet de règlement vise à

modifier l'article 36.3 en y prévoyant 2 changements :

- le retrait de l'augmentation du nombre de logements au libellé interdisant la division ou la subdivision des logements;
- la suppression de la possibilité d'une division / subdivision visant le remplacement d'un commerce par un logement.

2. La réduction du nombre de logements dans les bâtiments résidentiels :

Afin de limiter la perte de logements le projet de règlement vise à modifier l'exception prévue au paragraphe a) du deuxième alinéa de l'article 36.4. On propose d'y ajouter que la réduction d'un seul logement dans un bâtiment de 4 logements et moins peut être autorisée si le bâtiment n'a pas fait l'objet de travaux réduisant le nombre de logements antérieurement à la présente demande de permis.

Le présent projet de règlement ne modifie pas l'exception relative aux bâtiments de logements sociaux et communautaires, qui sont exemptés des encadrements existants et de la modification proposée.

JUSTIFICATION

La DDTET recommande l'adoption du présent premier projet de règlement, en ce sens, qu'il poursuit les mêmes objectifs indiqués à la précédente modification, notamment limiter la perte de logements et favoriser la mixité socio-économique du territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s. o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.
La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

- CA – 6 juin 2023 : Adoption du premier projet de règlement;
- 8 juin 2023 : Publication de l'avis sur la tenue de la consultation publique sur le projet de règlement;
- 15 juin 2023 : Tenue de la consultation publique en présentiel;
- CA – 27 juin 2023 : Adoption du second projet de règlement;

- Publication de l'avis pour le dépôt des demandes de participation à un registre;
- CA – 5 septembre 2023 : Adoption du règlement;
- Émission du certificat de conformité au *Plan d'urbanisme de Montréal* et entrée en vigueur du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables notamment aux dispositions de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, (RLRQ, chapitre C-11.4), du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*, du *Plan d'urbanisme de Montréal*, ainsi que celles de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frédéric ST-LOUIS
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Sylvain THÉRIAULT
Chef de Division

Le : 2023-04-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel POTVIN
Directeur par intérim



Dossier # : 1235999001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption, sans changement, du Second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer, à l'article 36.5 les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et d'ajouter la définition de «résidence principale», « résidence de tourisme collaborative » et « résidence de tourisme commerciale » à l'annexe A (1700-132P2)

Vu l'avis de motion donné du *Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer, à l'article 36.5 les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et d'ajouter la définition de «résidence principale», « résidence de tourisme collaborative » et « résidence de tourisme commerciale » à l'annexe A* par la conseillère Céline-Audrey Beauregard à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 juin 2023;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer, à l'article 36.5 les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et d'ajouter la définition de «résidence principale», « résidence de tourisme collaborative » et « résidence de tourisme commerciale » à l'annexe A* » lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 juin 2023;

Attendu que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 juin 2023, le conseil d'arrondissement de Verdun a, par l'adoption de sa résolution CA23 210143, adopté le *Premier projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer, à l'article 36.5 les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et d'ajouter la définition de «résidence principale», « résidence de tourisme collaborative » et « résidence de tourisme commerciale » à l'annexe A (1700-132P1)*;

Attendu qu'une assemblée publique (de consultation) a été tenue le jeudi 15 juin 2023.

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est recommandé :

d'adopter, sans changement, le *Second projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer, à l'article 36.5 les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et d'ajouter la définition de «résidence principale», « résidence de tourisme collaborative » et « résidence de tourisme commerciale » à l'annexe A (1700-132P2).*

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2023-06-19 09:07

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement (Intérim)
Verdun , Direction des services administratifs



Dossier # : 1235999001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption, sans changement, du Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer, à l'article 36.5 les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et d'ajouter la définition de «résidence principale», « résidence de tourisme collaborative » et « résidence de tourisme commerciale » à l'annexe A (1700-132)

Vu l'avis de motion donné du *Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer, à l'article 36.5 les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et d'ajouter la définition de «résidence principale», « résidence de tourisme collaborative » et « résidence de tourisme commerciale » à l'annexe A* par la conseillère Céline-Audrey Beauregard à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 juin 2023;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer, à l'article 36.5 les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et d'ajouter la définition de «résidence principale», « résidence de tourisme collaborative » et « résidence de tourisme commerciale » à l'annexe A* » lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 juin 2023;

Attendu que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 juin 2023, le conseil d'arrondissement de Verdun a, par l'adoption de sa résolution CA23 210143, adopté le *Premier projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer, à l'article 36.5 les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et d'ajouter la définition de «résidence principale», « résidence de tourisme collaborative » et « résidence de tourisme commerciale » à l'annexe A (1700-132P1)*;

Attendu qu'une assemblée publique (de consultation) a été tenue le jeudi 15 juin 2023.

Attendu que lors de sa séance ordinaire tenue le 27 juin 2023, le conseil d'arrondissement de Verdun a, par l'adoption de sa résolution CA23 210175, adopté le *Second projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer, à l'article 36.5 les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et d'ajouter la définition de «résidence principale», « résidence de tourisme collaborative » et « résidence de tourisme commerciale » à l'annexe A (1700-132P2)*;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux

membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est recommandé :

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer, à l'article 36.5 les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et d'ajouter la définition de «résidence principale», « résidence de tourisme collaborative » et « résidence de tourisme commerciale » à l'annexe A (1700-132).

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2023-08-28 11:06

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement (Intérim)
Verdun , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1235999001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption, sans changement, du Second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer, à l'article 36.5 les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et d'ajouter la définition de «résidence principale», « résidence de tourisme collaborative » et « résidence de tourisme commerciale » à l'annexe A (1700-132P2)

CONTENU

CONTEXTE

Contexte

Objet : Adoption, sans changement, du second projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer, à l'article 36.5 les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et d'ajouter la définition de «résidence principale», « résidence de tourisme collaborative » et « résidence de tourisme commerciale » à l'annexe A

Lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 juin 2023, la conseillère Céline-Audrey Beauregard a, conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), donné un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer, à l'article 36.5 les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et d'ajouter la définition de «résidence principale», « résidence de tourisme collaborative » et « résidence de tourisme commerciale » à l'annexe A» » serait déposé pour adoption au cours d'une séance distincte du conseil d'arrondissement. Conformément au deuxième alinéa de la même disposition législative, la conseillère Céline-Audrey Beauregard a également déposé ce projet de règlement. Conformément aux articles 123 et 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) le conseil d'arrondissement a procédé à l'adoption du *Projet de règlement* modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer, à l'article 36.5 les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et d'ajouter la définition de «résidence principale», « résidence de tourisme collaborative » et « résidence de tourisme commerciale » à l'annexe A.

Une assemblée publique (de consultation) a été tenue le jeudi 15 mai 2023.

Le compte rendu de cette assemblée publique sera déposé dans un dossier distinct.

À la suite de cette assemblée publique, l'Administration ne suggère pas d'apporter quelque changement au projet de règlement.

Il y a donc lieu de procéder à l'adoption, sans changement, du règlement.

Décision(s) antérieure(s)

CA23 210144 - 6 juin 2023 - Adoption du *Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer, à l'article 36.5 les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et d'ajouter la définition de « résidence principale », « résidence de tourisme collaborative » et « résidence de tourisme commerciale » à l'annexe A* (1700-132P) (1235999001)

CA23 210143 - 6 juin 2023_ Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer, à l'article 36.5 les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et d'ajouter la définition de « résidence principale », « résidence de tourisme collaborative » et « résidence de tourisme commerciale » à l'annexe A* ». (1235999001)

Description

L'Administration recommande au conseil d'arrondissement d'adopter le *second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer, à l'article 36.5 les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et d'ajouter la définition de « résidence principale », « résidence de tourisme collaborative » et « résidence de tourisme commerciale » à l'annexe A* sans modification.

Justification

S'il souhaite aller de l'avant avec la modification du *Règlement de zonage afin d'encadrer, à l'article 36.5 les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et d'ajouter la définition de « résidence principale », « résidence de tourisme collaborative » et « résidence de tourisme commerciale » à l'annexe A*, le conseil doit maintenant adopter le second projet de règlement.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Adoption du second projet de règlement: CA du 27 juin 2023;
Publication de l'avis pour le dépôt des demandes de participation à un registre;

Adoption du règlement: CA du 5 septembre 2023.

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables notamment aux dispositions de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, (RLRQ, chapitre C-11.4), du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*, du *Plan d'urbanisme de Montréal*, ainsi que celles de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelkrim AIT ABDAIM
Conseiller en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1235999001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption, sans changement, du Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer, à l'article 36.5 les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et d'ajouter la définition de «résidence principale», « résidence de tourisme collaborative » et « résidence de tourisme commerciale » à l'annexe A (1700-132)

CONTENU

CONTEXTE



Contenu	
Contexte	

Objet : Adoption du Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer, à l'article 36.5 les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et d'ajouter la définition de «résidence principale», « résidence de tourisme collaborative » et « résidence de tourisme commerciale » à l'annexe A

Une assemblée publique (de consultation) a été tenue le jeudi 15 juin 2023.

Lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 27 juin 2023, le conseiller Benoit Gratton a, a proposé l'adoption du second projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer, à l'article 36.5 les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et d'ajouter la définition de «résidence principale», « résidence de tourisme collaborative » et « résidence de tourisme commerciale » à l'annexe A » (1700-132P)» résolution CA23 210175.

Un avis public a été publié le 25 juillet 2023, afin de déposer une demande de participation à un référendum portant sur une disposition susceptible d'approbation référendaire, tel que décrit à l'avis publié.

En date du 2 août 2023, aucune demande de participation à un référendum n'a été transmise à l'arrondissement.

Description

L'Administration recommande au conseil d'arrondissement d'adopter le *règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer, à l'article 36.5 les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et d'ajouter la définition de « résidence principale », « résidence de tourisme collaborative » et « résidence de tourisme commerciale » à l'annexe A (1700-132)*

Justification

S'il souhaite aller de l'avant avec la modification du *Règlement de zonage afin d'encadrer, à l'article 36.5 les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et d'ajouter la définition de « résidence principale », « résidence de tourisme collaborative » et « résidence de tourisme commerciale » à l'annexe A*, le conseil doit maintenant adopter le règlement.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Adoption du règlement: CA du 5 septembre 2023
Réception du certificat de conformité
Entrée en vigueur du règlement

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables notamment aux dispositions de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, (RLRQ, chapitre C-11.4), du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*, du *Plan d'urbanisme de Montréal*, ainsi que celles de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelkrim AIT ABDAIM
Conseiller en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1235999001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer, à l'article 36.5 les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et d'ajouter la définition de «résidence principale», « résidence de tourisme collaborative » et « résidence de tourisme commerciale » à l'annexe A

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement a souhaité se prévaloir des encadrements prévus par la *Loi sur l'hébergement touristique* (RLRQ, chapitre H-1.01) et du *Règlement sur l'hébergement touristique* (chapitre H-1.01, r. 1) afin d'interdire les « résidences de tourisme commerciales » et d'autoriser les « résidences de tourisme collaboratives » dans une résidence principale sur tout le territoire de l'arrondissement de Verdun.

La loi précitée prévoit, au premier alinéa de l'article 23, qu' « aucune disposition d'un règlement municipal adopté en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) ne peut avoir pour effet d'interdire l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s. o.

DESCRIPTION

Le règlement modificateur vise à encadrer, à son article 36.5, la location de courte durée dans une résidence principale et d'interdire les résidences de tourisme commerciales sur tout le territoire de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) recommande d'adopter le projet de règlement. La modification réglementaire vise à contrer les effets négatifs de l'hébergement de courte durée sur les milieux de vie, ainsi que sur le parc de logements existants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion et équité. La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

--

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption d'un premier projet de règlement : CA du 6 juin 2023;
Assemblée publique: 15 juin 2023;
Adoption du second projet de règlement: CA du 27 juin 2023;
Publication de l'avis pour le dépôt des demandes de participation à un registre;

Adoption du règlement: CA du 5 septembre 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables notamment aux dispositions de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, (RLRQ, chapitre C-11.4), du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*, du *Plan d'urbanisme de Montréal*, ainsi que celles de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric MASSIE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-05-24

Sylvain THÉRIAULT
Chef de division urbanisme

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel POTVIN
Directeur par intérim



Dossier # : 1234637010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances relatives aux événements publics

Il est recommandé:
d'édicter les ordonnances relatives à la tenue des événements publics suivants :

Événements	Organismes	Lieux	Dates
Circuit bleu Charles-Bruneau	<i>Fondation Charles-Bruneau</i>	Parc de L'Honorable-George-O'Reilly 6500, boulevard LaSalle	dimanche 17 septembre 2023 de 7 h 30 à 10 h 30
Défilé de la préservation	<i>Murmurations</i>	Parc du Quai-de-La Tortue 6000, boulevard LaSalle Défilé: départ dans le parc du Quai-de-La Tortue chemin piéton sur le bord de l'eau arrivée devant la Maison Nivard-De Saint-Dizier	samedi 21 octobre 2023 de 14 h à 15 h
Défilé de la nidification	<i>Murmurations</i>	Parc Cooney 1175, rue Melrose Devant le Quai 5160 5160, boulevard LaSalle Défilé: départ dans le parc Cooney Ruelle Desmarchais/Melrose rue Desmarchais arrivée devant le Quai 5160	samedi 25 novembre 2023 de 14 h à 15 h
Fête des récoltes	<i>Grand Potager</i>	Serres municipales 7000, boulevard LaSalle	samedi 16 septembre 2023 de 11 h à 21 h 30

Grande corvée des berges du fleuve	<i>Maison de l'environnement</i>	Plage urbaine de Verdun 4110, boulevard LaSalle Quai 5160 5160, boulevard LaSalle Parc du Quai-de-La Tortue 6000, boulevard LaSalle Pointe Sud dans le quartier de L'Île-des-Soeurs	samedi 16 septembre 2023 de 9 h à 14 h 30
Corvée de nettoyage d'automne	<i>Ocean Wise Conservation Association de conservation</i>	Parc Arthur-Therrien 3750, boulevard Gaétan-Laberge	samedi 9 septembre 2023 de 11 h à 15 h
Ride for refuge	<i>Action réfugiés Montréal</i>	Église de l'Épiphanie 4322, rue Wellington Défilé: départ sur le terrain de l'église de l'Épiphanie direction est sur la rue Wellington direction sud sur la rue Galt pour rejoindre la piste cyclable sur le bord de l'eau (retour via la rue Gordon); direction ouest sur la piste cyclable	samedi 23 septembre 2023 de 8 h à 14 h
Journée des ruelles vertes	<i>Citoyens de l'arrondissement</i>	Ruelles de l'arrondissement	samedi 9 septembre et dimanche 10 septembre 2023 de 8 h à 20 h
Distribution des pièces-souvenirs	<i>Ponts Jacques-Cartier et Champlain (PJCCI)</i>	La Station-Maison intergénérationnelle 201, rue Berlioz	dimanche 10 septembre 2023 de 10 h à 12 h

et ce en vertu des règlements suivants :

- *Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012);*
- *Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);*
- *Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2023) (RCA22 210013);*
- *Règlement sur les commerces ou ventes temporaires (1735);*
- *Règlement sur la circulation et le stationnement (RCA06 210012).*

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2023-08-31 08:57

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement (Intérim)
Verdun , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION Dossier # :1234637010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances relatives aux événements publics

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation en vigueur par le biais d'ordonnances.
 À cet effet, nous présentons un sommaire pour divers événements et nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement afin de déroger aux règlements de l'arrondissement de Verdun, notamment, au *Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun* (RCA10 210012), au *Règlement concernant l'occupation du domaine public* (1516), au *Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2023)* (RCA22 210013), au *Règlement sur les commerces ou ventes temporaires* (1735) et au *Règlement sur la circulation et le stationnement* (RCA06 210012), selon le cas.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 210196, CA23 210183, CA23 210142, CA23 210111, CA23 210079, CA23 210050, CA22 210299, CA22 210258, CA22 210222, CA22 210196, CA22 210165, CA22 210140, CA22 210117 , CA22 210083, CA22 210051, CA21 210286, CA21 210244, CA21 210210, CA21 210175, CA21 210158, CA21 210128, CA21 210105, CA21 210104, CA21 210071, CA21 210046, CA20 210191, CA20 210022, CA20 210039, CA20 210136, CA20 210107, CA19 210022; CA19 210052, CA19 210082, CA19 210123, CA19 210181, CA19 210210, CA19 210232, CA19 210261, CA19 210288, CA18 210289.

DESCRIPTION

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement de Verdun sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation au complet ou en partie d'une place ou d'un parc; fermeture d'une ou de plusieurs rues; ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.
 Les événements assujettis au présent sommaire figurent sur la liste en pièce jointe : Liste des événements publics destinés au conseil d'arrondissement du 5 septembre 2023.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Ces événements contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir

des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aussi aux citoyens de découvrir un arrondissement dynamique et chaleureux. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous.

Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Les organisateurs devront s'assurer d'obtenir toutes les autorisations requises pour la tenue des événements, le cas échéant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation de ces événements sont facturés en conformité avec le *Règlement sur les tarifs* (*Exercice financier 2023*) (RCA22 210013) en vigueur, le cas échéant.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de *Montréal 2030*. La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Impacts importants et positifs pour les organismes et les membres de la communauté.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o..

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Direction des services administratifs (Iva STOILOVA-DINEVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARDIN, Verdun
Pierre BEAULIEU, Verdun
Martin ROBERGE, Verdun

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Madeleine TALBOT
Secrétaire de direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Carl NÉRON
c/d sports

Le : 2023-08-22



Dossier # : 1232098007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Division du greffe et des affaires publiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner un (e) maire (mairesse) suppléant(e) pour la période du 6 septembre 2023 au 29 février 2024 et abroger la résolution CA22 210310

Il est recommandé :
de désigner la conseillère Mme Céline-Audrey Beauregard à titre de mairesse suppléante
d'arrondissement pour la période du 6 septembre 2023 au 29 février 2024 et d'abroger la
résolution no CA22 210310.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2023-08-29 13:41

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement (Intérim)
Verdun , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1232098007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Division du greffe et des affaires publiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner un (e) maire (mairesse) suppléant(e) pour la période du 6 septembre 2023 au 29 février 2024 et abroger la résolution CA22 210310

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 13 du *Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement*, (RCA21 210008), le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 210301 - 6 décembre 2022 - Désigner le maire suppléant de l'arrondissement de Verdun pour l'année 2023 (1222098005)

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement souhaite abroger la résolution CA22 210310 et désigner Mme Céline-Audrey Beauregard à titre de mairesse suppléante d'arrondissement pour la période du 6 septembre 2023 au 29 février 2024.

JUSTIFICATION

La désignation d'un(e) maire(mairesse) suppléant(e) constitue une obligation réglementaire et législative.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif entre autres au *Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement* (RCA21 210008), article 13.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane GARAND
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Stephanie Zhao LIU
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2023-08-29



Dossier # : 1234422006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt, pour information, de la liste des décisions déléguées prises par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) pour la période du 1er janvier au 30 juin 2023.

Il est recommandé :
de prendre acte du dépôt, pour information, de la liste des décisions déléguées prises par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2023-08-01 13:12

Signataire : Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement (Intérim)
Verdun , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1234422006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt, pour information, de la liste des décisions déléguées prises par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) pour la période du 1er janvier au 30 juin 2023.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés* (RCA17 210005) tel que modifié, l'approbation de certains dossiers d'urbanisme est déléguée au directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET). Il est prévu que la DDTET dépose régulièrement, au conseil d'arrondissement, un rapport, des décisions prises en vertu de ce pouvoir. Le présent dossier vise le dépôt, pour information, de la liste des décisions déléguées, prises par la DDTET, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 210085 - 4 avril 2023 - Dépôt, pour information, de la liste des décisions déléguées prises par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022. (1234422002)

CA22 210224 - 4 octobre 2022 - Dépôt, pour information, de la liste des décisions déléguées prises par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) pour la période du 1er janvier au 30 juin 2022, au conseil d'arrondissement de Verdun. (1224422001)

CA21 210216 - 7 septembre 2021 - Dépôt, pour information, de la liste des décisions déléguées, prises par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET), pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 juillet 2021, au conseil d'arrondissement de Verdun. (1214422007)

CA21 210215 - 7 septembre 2021 - Dépôt, pour information, de la liste des décisions déléguées, prises par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET), pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020, au conseil d'arrondissement de Verdun. (1214422006)

CA19 210009 - 5 février 2019 - Dépôt de la liste des décisions déléguées prises par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), pour les périodes du 1^{er} au 30 novembre 2018 et du 1^{er} au 31 décembre 2018. (1190357001)

CA18 210288 - 4 décembre 2018 - Adoption du Règlement RCA17 17 210005-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (RCA17 210005) ». (1180774001)

CA17 210314 - 7 décembre 2017 - Adoption du « Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA17 210005)» (1174588003).

DESCRIPTION

S. O.

JUSTIFICATION

S. O.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit essentiellement d'une obligation administrative liée au dépôt d'un rapport découlant de l'exercice de la délégation de pouvoir du conseil d'arrondissement, au directeur de la DDTET.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie FORTIN
Secrétaire de direction - Direction du
développement du territoire et études
techniques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-07-17

Sylvain THÉRIAULT
Chef de division urbanisme

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean CARDIN
Directeur DDTET, par intérim



Dossier # : 1234422005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt, pour information, des comptes rendus approuvés par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) des séances tenues du 1er janvier au 30 juin 2023.

Il est recommandé :
de prendre acte du dépôt, pour information, des comptes rendus approuvés par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), des séances tenues du 1^{er} janvier au 30 juin 2023.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2023-08-02 08:33

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement (Intérim)
Verdun , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1234422005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt, pour information, des comptes rendus approuvés par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) des séances tenues du 1er janvier au 30 juin 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent sommaire, vise à déposer, pour information, les comptes rendus approuvés par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), des séances tenues du 1^{er} janvier au 30 juin 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 210055- 7 mars 2023- Dépôt, pour information, des comptes rendus approuvés par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) des séances tenues du 18 janvier au 13 décembre 2022. (1234422001)

CA22 210201- 6 septembre 2022- Dépôt, pour information, des comptes rendus adoptés par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) des séances tenues du 1er janvier au 30 juin 2022. (1224422002)

DESCRIPTION

S. o.

JUSTIFICATION

S. o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit essentiellement d'une obligation administrative liée au dépôt d'un rapport découlant de l'exercice de la délégation de pouvoir du conseil d'arrondissement, au directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie FORTIN
Secrétaire de direction - Direction du
développement du territoire et études
techniques

ENDOSSÉ PAR

Sylvain THÉRIAULT
Chef de division urbanisme

Le : 2023-07-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean CARDIN
Directeur DDET, par intérim



Dossier # : 1232098005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Division du greffe et des affaires publiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des dossiers concernant l'arrondissement inscrits à l'ordre du jour du comité exécutif et du conseil municipal au cours de la période s'étendant du 21 juin au 9 août 2023

Il est recommandé:
de prendre acte du dépôt de la liste des dossiers concernant l'arrondissement ou qui ont un impact significatif sur la communauté verdunoise qui ont été inscrits à l'ordre du jour du comité exécutif et du conseil municipal au cours de la période s'étendant du 21 juin 2023 au 9 août 2023.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2023-08-28 11:07

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement (Intérim)
Verdun , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1232098005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Division du greffe et des affaires publiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des dossiers concernant l'arrondissement inscrits à l'ordre du jour du comité exécutif et du conseil municipal au cours de la période s'étendant du 21 juin au 9 août 2023

CONTENU**CONTEXTE**

Au cours de la période s'étendant du 21 juin au 9 août 2023, le comité exécutif et le conseil municipal ont tenu une séance aux dates suivantes :

- 21 juin 2023: séance ordinaire du comité exécutif;
- 28 juin 2023 : séance ordinaire du comité exécutif;
- 5 juillet 2023 : séance ordinaire du comité exécutif;
- 2 août 2023 : séance ordinaire du comité exécutif;
- 9 août 2023 : séance extraordinaire du comité exécutif;

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Dans une volonté de transparence, le conseil d'arrondissement souhaite informer le public, à l'occasion de ses séances ordinaires, des dossiers qui concernent l'arrondissement ou qui ont un impact significatif sur la communauté verdunoise qui ont été inscrits à l'ordre du jour des séances du comité exécutif et du conseil municipal au cours de la période s'étendant du 21 juin au 9 août 2023.

JUSTIFICATION

Par ce geste, le conseil vise à informer le public des sujets qui concernent l'arrondissement et qui font l'objet de discussions ou d'une décision par le comité exécutif ou par le conseil municipal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques ou aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelles compte tenu de sa nature qui se veut un sujet d'information.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane GARAND
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Stephanie Zhao LIU
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2023-08-17



Dossier # : 1232098006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Division du greffe et des affaires publiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la réponse de la secrétaire d'arrondissement quant à la conformité de la pétition sur la piétonnisation de la rue Wellington en permanence en vertu de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative

Il est recommandé :
de prendre acte de la réponse transmise par la secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement de Verdun quant à la la conformité de la pétition déposée concernant la piétonnisation en permanence de la rue Wellington, et ce, conformément à l'article 9 de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056).

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2023-08-28 16:39

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement (Intérim)
Verdun , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1232098006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Division du greffe et des affaires publiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la réponse de la secrétaire d'arrondissement quant à la conformité de la pétition sur la piétonnisation de la rue Wellington en permanence en vertu de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative

CONTENU

CONTEXTE

Le droit d'initiative a été incorporé à la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* en septembre 2009. Le droit d'initiative peut s'exercer sur tout objet de la compétence de la Ville ou de ses arrondissements, sous réserve des conditions prévues, et a pour effet de forcer la tenue d'une consultation publique.

Les règles relatives à l'exercice du droit d'initiative sont énoncées à l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056). Ce droit d'initiative peut s'exercer par le biais d'une plate-forme numérique ou en format papier.

Le 23 avril 2023, un projet de pétition a été déposé sur la plate-forme numérique aux fins de demander la tenue d'une consultation publique portant sur *la piétonnisation de la rue Wellington en permanence*.

Selon les dispositions de l'annexe B du *règlement 05-056* (article 9), le secrétaire d'arrondissement devait faire un examen de la recevabilité de tout projet de pétition reçu et aviser les personnes contact désignées dans un délai de 15 jours suivant le dépôt du projet de pétition. Une copie de toute réponse transmise devait aussi être déposée à une séance subséquente du comité exécutif ou du conseil d'arrondissement selon le cas, ce qui a été fait au conseil d'arrondissement du 2 mai 2023.

Le présent dossier vise à déposer l'avis transmis à la personne contact désignée relativement à la conformité de la pétition déposée en vertu de l'annexe B Droit d'initiative en matière de consultation publique du *Règlement sur la charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (*La piétonnisation de la rue Wellington en permanence*) pour confirmer que la pétition a été reçue et qu'elle contient le nombre suffisant pour la tenue de la consultation publique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 210115 - 2 mai 20223 - Dossier 1231908013 - Dépôt de la réponse du secrétaire d'arrondissement relative à la réception d'un projet de pétition en vertu de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative

(Piétonniser la rue Wellington en permanence).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise le dépôt de l'avis transmis relativement à la conformité de la pétition déposée en vertu de l'annexe B du *Règlement sur la charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (La piétonnisation de la rue Wellington en permanence)*. Il fait suite au dossier décisionnel 1231908013.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 16 de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative*, dans les 21 jours suivant le dépôt de la pétition, le secrétaire d'arrondissement doit aviser la personne contact désignée de la conformité de la pétition, eu égard au nombre de signatures requises (3 031) et au respect du délai pour recueillir ces signatures.

Après analyse, la pétition déposée dans le présent dossier a été déclarée conforme par la secrétaire d'arrondissement. L'avis relatif à la conformité de la pétition a été transmis à la personne contact désignée le 28 août 2023.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques ou aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publication du calendrier des préparatifs sur le site internet de l'arrondissement.

Publication d'un avis informant de la tenue des consultations publiques au minimum 15 jours avant le début de celles-ci.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission du calendrier des préparatifs à la personne contact désignée : au plus tard le 18 septembre 2023

Publication du calendrier des préparatifs : au plus tard le 18 septembre 2023

Les étapes subséquentes seront prévues à ce calendrier.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs,

notamment aux dispositions du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Diane VALLÉE, Verdun

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane GARAND
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Stephanie Zhao LIU
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2023-08-28